

# Projet Pédagogique

Diplôme d'Etat Ambulancier  
Auxiliaire Ambulancier

Année 2024



INSTITUT DE FORMATION AMBULANCIERS  
1 boulevard Winston Churchill  
63000 Clermont-Ferrand

# Sommaire

|    |                                                                        |    |
|----|------------------------------------------------------------------------|----|
| 1  | Glossaire.....                                                         | 3  |
| 2  | Introduction .....                                                     | 5  |
| 3  | Domaines de compétences .....                                          | 7  |
| 4  | Présentation de l'institut.....                                        | 8  |
| 5  | Organigramme de l'institut .....                                       | 9  |
| 6  | Définition du Métier et Finalité de la Formation .....                 | 11 |
| 7  | Les valeurs de la formation .....                                      | 12 |
| 8  | Durée et Caractéristiques de la Formation .....                        | 14 |
| 9  | Planification de la formation au DE Ambulancier en Cours Complet ..... | 16 |
| 10 | Planification des cursus partiels et les dispenses .....               | 21 |
| 11 | Planification des blocs, modules et stages de formation .....          | 25 |
| 12 | Objectifs des blocs et modules .....                                   | 26 |
| 13 | Les Stages .....                                                       |    |
| 14 | Lieux de stage à l'I.F.A. Clermont-Ferrand : .....                     | 44 |
| 15 | Les Intervenants.....                                                  | 45 |
| 16 | Coordonnées contacts logistiques/ prêt de matériel/salles .....        | 47 |
| 17 | Principes et méthodes pédagogiques .....                               | 48 |
| 18 | Modalités d'évaluation .....                                           | 50 |
| 19 | La certification.....                                                  | 53 |
| 20 | Le redoublement .....                                                  | 54 |
| 21 | Le suivi pédagogique.....                                              | 55 |
| 22 | La Formation Aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 2 .....             | 56 |
| 23 | Règlement intérieur .....                                              | 57 |
| 24 | La formation auxiliaire ambulancier .....                              | 64 |
| 25 | Conclusion.....                                                        | 69 |
| 26 | ANNEXES.....                                                           | 70 |

# 1 Glossaire

AA : Auxiliaire Ambulancier  
AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d’Urgence  
ALR : Anesthésie Loco Régionale  
ARENFIP : Association la Résidence de l’Ecole Nationale des Finances Publiques  
ARS : Agence Régionale de Santé  
CESU : Centre d’Enseignement des Soins d’Urgence  
CHU : Centre Hospitalier Universitaire  
DEA : Diplôme d’Etat d’Ambulancier  
DREETS : Direction Régionale de l’Emploi, du Travail et des Solidarités  
EIFS : Ecoles et instituts de formation en Santé  
EHPAD : Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes  
IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d’Etat  
IDE : Infirmier Diplômé d’Etat  
IFA : Institut de Formation des Ambulanciers  
IRF : Institut Régional de Formation  
SAMU : Service D’Aide Médicale Urgente  
SMUR : Service Mobile d’Urgence et de Réanimation

## 2 Introduction

Ce « projet pédagogique » est un guide de référence respectif à la mise en place de la formation préparatoire au **DIPLÔME d'ÉTAT d'AMBULANCIER**, par l'Institut de Formation d'Ambulanciers du CHU de CLERMONT-FERRAND, en référence au programme officiel, à son évolution, à sa réglementation et aux populations concernées :

Concevoir le projet pédagogique, c'est établir un outil de travail à l'usage des étudiants, des partenaires et des formateurs : il traduit les valeurs et conceptions pédagogiques données à la formation et n'est pas réduit à l'organisation du projet de formation.

Il est construit par l'équipe pédagogique dans le respect du programme officiel des études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) Anesthésiste en cohérence avec la réalité du terrain, les besoins de santé de la population et le contexte professionnel dans lequel se situent les professionnels d'aujourd'hui.

La conception du projet pédagogique est placée sous la responsabilité de la directrice de l'Ecole, garante de sa mise en œuvre. Le projet formalise la politique de formation, clarifie le sens et précise les choix pédagogiques retenus par tous.

La construction de ce document et l'organisation de la formation d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier s'appuie sur le nouvel arrêté de formation du 11 avril 2022

Le projet pédagogique est fondé sur des valeurs de respect et d'honnêteté, et vise à former des ambulancier(s) compétents, autonomes, réflexifs, responsables et polyvalents. Il a pour objectif :

- Le développement des capacités d'initiative et d'anticipation en adéquation avec la diversité des lieux d'exercice et avec l'évolution des besoins de santé,

- L'apprentissage progressif des activités professionnelles,

- La réflexion sur un projet professionnel en fonction des aspirations de l'élève et du projet pédagogique de l'institut,

- D'assurer la cohérence entre les objectifs de formation, les fondements pédagogiques et les pratiques professionnelles,

Le référentiel de formation des ambulanciers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'élève, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements, ceci dans un contexte d'adultes en formation.

L'élève est amené à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en collaboration avec d'autres professionnels de santé.

L'élève développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il complète ses connaissances, développe ses compétences et enrichit son projet professionnel.

L'élève mobilise sa capacité critique et de questionnement, conduit une réflexion dans le domaine de l'éthique, de la sécurité, de la qualité et de la responsabilité professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction d'ambulancier.

### **3 Domaines de compétences**

1. Prise en soin d'un patient à tout âge de la vie dans une situation singulière et dans le cadre d'un transport sanitaire sécurisé
2. Réalisation d'un recueil de données cliniques du patient, mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence et transmission des données
3. Contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
4. Transport sanitaire du patient
5. Contrôle et entretien des matériels, équipements et installations du véhicule.
6. Traçabilité des informations liées au patient transporté et renseignement du dossier de prestation ambulancière
7. Travail en équipe, traçabilité et transmission de savoir-faire issus de sa pratique professionnelle

## 4 Présentation de l'institut

### Les locaux et équipements

L'Institut de Formation des Ambulanciers est situé au premier étage du bâtiment des écoles et instituts de formation en santé (EIFS) sur l'un des sites du CHU de Clermont-Ferrand

L'EIFS de Clermont Ferrand regroupe 8 instituts et écoles dans un même site et ce qui permet une mutualisation des moyens et des équipements.

#### Locaux propres à l'IFA :

- 1 salle de cours (pouvant accueillir chacune (30 élèves)
- 1 bureau double de formateurs
- 1 secrétariat (partagé avec l'école d'infirmiers anesthésistes IADE et l'école d'infirmiers de bloc opératoire IBODE).
- 3 réserves (dont une partagée avec l'institut de formation des aides-soignants I.F.A.S)

#### Locaux mutualisés avec les autres instituts :

- salles de cours
- 2 amphithéâtres (utilisés pour les enseignements rassemblant les promotions et lors des examens écrits)
- 1 centre d'apprentissage par simulation
- 1 centre de documentation
- 1 local de reprographie
- des espaces de détente et de restauration

### Les équipements

L'IFA dispose de tout le matériel propre à l'enseignement du métier d'ambulancier

- matériel de relevage et de brancardage ;
- mannequins basses fidélités adulte, enfant et nourrisson ;
- matériel d'immobilisation (attelles, colliers cervicaux, matelas à dépression de membre et de corps, plan dur, ...)
- fauteuils roulants et de matériel d'aide à la marche ;
- postiches et maquillage pour simuler maladie, handicaps, problèmes de santé.

Le réseau Wifi de l'EIFS a été amélioré et le nombre de connexions simultanées possibles considérablement augmenté. Les vidéoprojecteurs et PC des salles de cours ont été remplacés. Les amphithéâtres ainsi que plusieurs salles sont dotées d'équipements permettant les visioconférences.

L'IFA est situé à proximité immédiate du self de l'ARENFIP (rez-de-chaussée du bâtiment) qui ouvert aux élèves.

## 5 Organigramme de l'institut

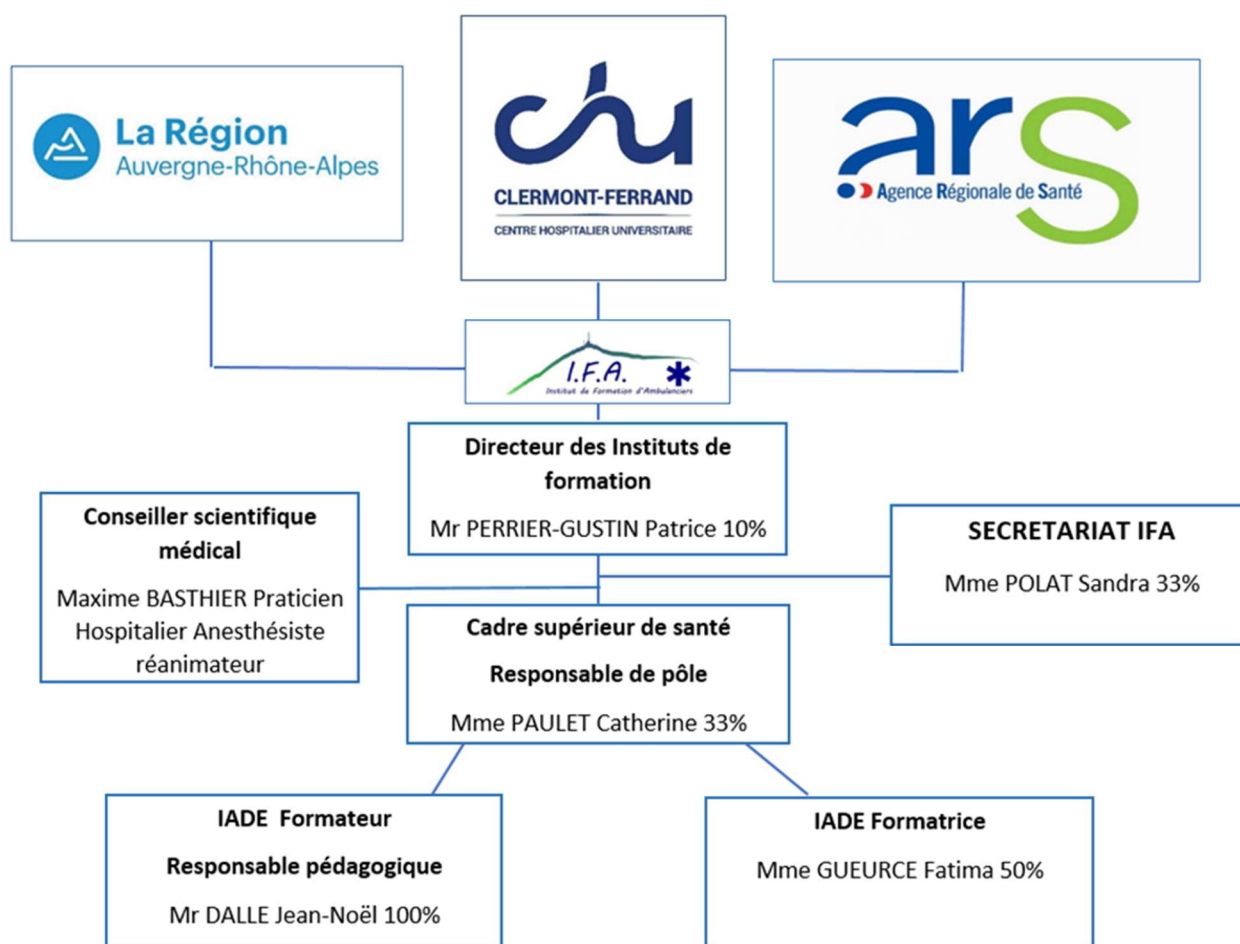


Fig.1 : Organigramme de l'IFA en Janvier 2024

### Directoire :

Coordonnateur général des instituts et écoles du CHU : Monsieur Patrice PERRIER-GUSTIN.

### Conseiller Scientifique Medical :

*Titulaire :* Docteur –Maxime BASTHIER Praticien Hospitalier Anesthésiste réanimateur  
Chargé du Contrôle de la qualité scientifique de l'enseignement.

### Cadre Coordinateur Pedagogique :

*Titulaire :* Madame Catherine PAULET cadre supérieur de santé IADE, formatrice école d'IADE.  
Temps partiel (33%).

### Personnel Titulaire De L'ifa :

*Formateurs permanents :* -Jean-Noël DALLE Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État : Temps plein.  
Fatima GUEURCE Infirmière Anesthésiste Diplômé d'État : Temps partiel (50%).  
*Secrétaire :* Sandra POLAT – Adjoint Administratif : Tiers temps.

### Équipe Pédagogique :

Personnel titulaire de L'IFA.

Médecins du Pôle MPO médecine péri-opératoire

Médecins du Pôle : URGENCE / SAMU 63 – SMUR et autres services hospitaliers.

Kinésithérapeutes du secteur privé et du CHU.

Infirmiers(ères) Cadres de Santé et Cadres Supérieurs de Santé.

IFA – Promotions 2024

Infirmiers(ères) des services hospitaliers.

Aide Soignants(es) des services hospitaliers.

Ambulanciers(ères) du secteur Privé, du service des transports du CHU de Clermont-Ferrand et du SAMU 63 – SMUR.

Intervenants spécialisés dans leur domaine, issus des services du CHU.

Intervenants extérieurs spécialisés dans leur domaine, issus du Service Public et du Secteur Privé.

Chefs d'entreprise et gérant de Société de transports sanitaires.

Le quota de l'IFA de Clermont-Ferrand est de 22 élèves ambulanciers par semestre de formation. Soit 44 élèves par an auxquels s'ajoutent les élèves en formation partielle, les redoublants et les apprentis (hors quota).

Le quota de l'IFA de Clermont-Ferrand est de 22 élèves auxiliaires ambulanciers par semestre de formation. Soit 44 élèves par an.

## **6 Définition du Métier et Finalité de la Formation**

### **DÉFINITION DU MÉTIER**

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention.

Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations.

En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences.

Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluri professionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

### **FINALITÉ DE LA FORMATION**

Le référentiel de formation précise, pour chaque Bloc de compétences et pour chaque module de compétences :

- les objectifs de formation,
- les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage,
- les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme.

Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice du métier d'ambulancier.

Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.

Les critères d'évaluation de la compétence permettent d'en mesurer la maîtrise.

Ils sont établis en fonction des objectifs de formation.

Les indicateurs, modalités et outils d'évaluation et de validation sont élaborés par l'institut de formation en fonction des objectifs pédagogiques fixés.

## 7 Les Valeurs

Le projet pédagogique de l'école IADE de Clermont Ferrand repose sur des valeurs, des principes et des concepts pédagogiques.

Des valeurs :

« Le respect de l'autre, la tolérance, l'authenticité, la responsabilité, la solidarité et la rigueur pour ancrer le projet de formation dans un courant de pensée humaniste avec une approche centrée sur la personne »

Le choix de la pédagogie active et d'une conception de l'apprentissage centrée sur la construction des compétences :

- La discrétion : réserve, retenue dans le comportement, dans les paroles et dans les actes.
- La politesse : règle éducative facilitant les rapports sociaux. C'est aussi adapter sa tenue, son langage et permettre des échanges respectueux.
- Le respect : principe premier de toute relation inter personnelle.

Il est considéré comme un fondement incontournable permettant à chacun de se sentir reconnu dans son individualité et d'évoluer dans un contexte de sécurité et de confiance avec bienveillance, tolérance, empathie et considération positive.

- La tolérance : aptitude à accepter que les autres pensent et vivent différemment de nous est l'une des plus importantes qualités, car elle est le garant de relations harmonieuses entre les individus.
- L'authenticité : expression de la sincérité et de l'engagement de l'individu dans le prendre soin et dans sa relation à l'autre.
- La responsabilité : chaque participant est impliqué dans son propre engagement et l'engagement du groupe à respecter les modalités de mise en œuvre de séances de formation et le règlement intérieur.
- La solidarité : sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'une équipe, d'un groupe de personnes qui oblige moralement les uns et les autres.
- La rigueur : qui se doit d'être permanente dans le travail, condition pour progresser toujours plus.
- La disponibilité : se rendre libre, accorder du temps à quelque chose ou à quelqu'un, être ouvert aux connaissances.
- Le sens des responsabilités : capacité à effectuer ses obligations, à remplir ses devoirs et à porter les conséquences de ses actes.
- L'éducabilité : qui postule que tout étudiant est capable d'évoluer au cours de sa formation, en mobilisant ses acquis antérieurs, en intégrant de nouvelles connaissances et en bénéficiant de l'accompagnement de l'équipe pédagogique, qui met l'élève au centre de son projet.
- L'autonomie : qui reconnaît à l'élève un rôle central dans le développement de ses compétences professionnelles et lui demande une implication et un engagement soutenus par un positionnement responsable.
- L'intégrité : qui s'entend comme l'équité et l'honnêteté nécessaires à une relation responsable et adulte entre l'élève et les acteurs de son apprentissage et de son évaluation, mais aussi de rigueur tant personnelle que professionnelle, propres à concrétiser l'appartenance professionnelle.
- L'Approche Centrée sur la Personne. (ACP)

« Chaque individu a en lui des capacités considérables de se comprendre, de changer l'idée qu'il a de lui-même, ses attitudes et sa manière de se conduire, il peut puiser dans ses ressources, pourvu que lui soit assuré un climat d'attitudes psychologiques "facilitatrices" que l'on peut déterminer. »

Trois conditions constituent ce climat favorisant le développement, qu'il s'agisse d'une relation entre le leader et le groupe, le professeur et l'élève ou le directeur et son équipe.

Les conditions s'appliquent, en fait, à toute situation dans laquelle l'objectif est le développement de la personne. «.... »

- 1 - La congruence : faire preuve d'authenticité dans la relation pédagogique pour permettre à l'apprenant de changer ou de se développer de manière constructive.
- 2 - La considération positive inconditionnelle : avoir une attitude positive, ne pas juger, accepter

l'apprenant avec ce qu'il est pour créer un climat favorisant l'apprentissage.

3 - L'empathie : avoir une attention sincère afin de ressentir ce que l'apprenant expérimente pour l'aider à clarifier sa pensée, son ressenti.

## 8 Durée et Caractéristiques de la Formation

D'une durée totale de 801 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation défini par l'arrêté du 11 avril 2022

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel:

- Enseignement en institut de formation : un peu moins de 16 semaines, soit 556 heures
- Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures. La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques et en entreprise est organisé sur la base de 35 heures par semaine.

La formation théorique et pratique comprend dix modules

Durant la formation, les élèves peuvent bénéficier d'une période de congés, fixée par le directeur de l'institut de formation après avis du conseil technique.

**La présence et la participation active à l'ensemble des enseignements est obligatoire.**

|                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p><b>FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME<br/>D'ETAT D'AMBULANCIER<br/>ARRETE DU 11 AVRIL 2022</b></p> |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                      | <p><b>Objectif global :</b><br/>Acquérir les compétences nécessaires afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Devenir un professionnel de de santé et du transport sanitaire</li> <li>• Assurer la prise en soin et/ou transport de patients à tout âge de la vie</li> <li>• Réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention</li> </ul> |
| Cursus complet                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 556h d'enseignements théoriques dont 3 heures de suivi pédagogiques</li> <li>- 245h de stages</li> </ul> |                                                                                                                                      | <b>Total :<br/>801 h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Bloc de compétences</b>                                                                                                                                                           | <b>Modules de compétences</b>                                                                                                                     | <b>Objectifs de l'enseignement</b><br>L'apprenant aura intégré l'ensemble des savoir, savoir-faire et savoir être à la fin du module | <b>Volume d'heures</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>BLOC 1</b><br><br>Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions                                                                                     | <b>M1</b><br><b>Relation et communication</b>                                                                                                     | Etablir une communication adaptée pour informer le patient et son entourage                                                          | <b>70 h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                      | <b>M2</b><br><b>Manutention</b>                                                                                                                   | Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté     | <b>70 h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                      | <b>M3</b><br><b>Hygiène</b>                                                                                                                       | Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient                                   | <b>35 h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>BLOC 2</b>                                                                                                                                                                        | <b>M4</b><br><b>Etat clinique du patient</b>                                                                                                      | Apprécier l'état clinique d'un patient dans son domaine de compétences                                                               | <b>105 h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                                                                                  |                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Réalisation d'un recueil de données cliniques et mises en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence        | <b>M5</b><br><b>Les gestes d'urgence</b>                                                                          | Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient et notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                                                                                                                                                                               | <b>105 h</b> |
| <b>BLOC 3</b><br><br>Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière                                      | <b>M6</b><br><b>Préparation et entretien du véhicule sanitaire</b>                                                | Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport                                                                                                                                                                                           | <b>7 h</b>   |
|                                                                                                                                                  | <b>M7</b><br><b>Conduite sécurisée du véhicule de transport terrestre et adaptée à l'état de santé du patient</b> | Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient                                                                                                                                                             | <b>21 h</b>  |
| <b>BLOC 4</b><br><br>Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire et aux situations d'intervention         | <b>M8</b><br><b>Entretien du matériel et des installations du véhicule de transport sanitaire</b>                 | Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité | <b>35 h</b>  |
| <b>BLOC 5</b><br><br>Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, la qualité et la gestion des risques | <b>M9</b><br><b>Transmission des informations</b>                                                                 | Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels                                                                                                                                                        | <b>35 h</b>  |
|                                                                                                                                                  | <b>M10</b><br><b>Travail en équipe pluri professionnelle</b><br><b>Qualité et gestion des risques</b>             | Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques                                                                                                                                                                  | <b>70 h</b>  |
|                                                                                                                                                  |                                                                                                                   | <b>Objectifs pédagogiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |              |
|                                                                                                                                                  | <b>Suivi pédagogique</b>                                                                                          | Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé et individualisé compte tenu de la diversité des profils d'apprenants                                                                                                                                                                                                                          | <b>3 h</b>   |

#### Organisation et répartition des stages

| Types de stages       | Structure de soins de courte durée adultes ou enfants | Structure de soins de longue durée, SSR ou EHPAD | Psychiatrie/ Santé mentale adulte ou enfants | Urgences adultes ou enfants : SAU + SAMU-SMUR | Entreprise de transport sanitaire | Total        |
|-----------------------|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| <b>Volume horaire</b> | <b>105 h</b>                                          |                                                  |                                              | <b>70 h</b>                                   | <b>70 h</b>                       | <b>245 h</b> |

## 9 Planification de la formation au DE Ambulancier en Coursus Complet

### *CALENDRIERS*

Établis selon deux modes :

- **Enseignement théorique** : semaine temps plein à l'Institut de Formation
- **Enseignement pratique** : semaine temps plein, stage clinique au CHU, dans un Établissement d'hospitalisation privé et en entreprise de transport sanitaire

« **Hiver 2023** » couvrant les 23 semaines de formation et les périodes de congés.

Afin de conserver le total horaire de la formation (801 h d'enseignement), les jours fériés sont récupérés ou positionnés sur la semaine de congé données par l'Institut de formation.

- Journée d'entrée en formation le : **Lundi 4 Décembre 2023**
- **Journée d'intégration : Lundi 4 Décembre 2023**

« **Printemps 2024** » couvrant les 23 semaines de formation et les périodes de congés.

Afin de conserver le total horaire de la formation (801 h d'enseignement), les jours fériés sont récupérés ou positionnés sur la semaine de congé données par l'Institut de formation.

- Journée d'entrée en formation le : **Vendredi 17 Mai 2024**
- **Journée d'intégration : Vendredi 17 Mai 2024**
- 

« **Hiver 2024** » couvrant les 23 semaines de formation et les périodes de congés.

Afin de conserver le total horaire de la formation (801 h d'enseignement), les jours fériés sont récupérés ou positionnés sur la semaine de congé données par l'Institut de formation.

- Journée d'entrée en formation le : **Lundi 04 Novembre 2024**
- **Journée d'intégration : : Lundi 04 Novembre 2024**

## ➤ Présentation des blocs et modules de formation

Ils correspondent à l'acquisition des compétences du diplôme :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Module 1 : Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Ecouter le patient, la personne de confiance identifiée et son entourage en prenant en compte la communication verbale et non verbale, sans porter de jugement de valeur</li><li>2. S'exprimer et échanger en adaptant sa communication à des publics diversifiés, dans le respect des personnes et des règles de confidentialité</li><li>3. Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse du patient et de son entourage afin de créer une relation de confiance</li><li>4. Prendre en compte dans l'échange et dans les informations apportées la demande et l'expression du patient</li><li>5. Expliquer l'action réalisée (installation du patient, mobilisation...) et les raisons d'un geste professionnel de manière adaptée à la situation</li><li>6. Faire exprimer les besoins et les attentes du patient au regard de l'action réalisée, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation de l'action</li><li>7. Adapter son mode de relation à la situation du patient</li></ol>                                                      |
| <b>Module 2 : Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Identifier les capacités du patient à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement</li><li>2. Identifier et utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie</li><li>3. Identifier et appliquer les principes d'ergonomie, les gestes et postures adaptés, lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages</li><li>4. Repérer les situations à risque pour le patient et les coéquipiers, alerter et prendre les mesures appropriées dans le cadre de son champ de compétences</li><li>5. Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques en fonction de la situation et du lieu d'exercice</li><li>6. Aménager un espace sécurisé et sécurisant dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li><li>7. Installer le patient en tenant compte de sa demande, de ses besoins, de sa pathologie, de sa situation de handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux dans le respect de la sécurité</li></ol> |

|                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9.1.1.1 Module 3 : Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient</b> |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.2                                                                                                                      | 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter pour la mise en œuvre du soin d'hygiène ou de confort                                                       |
| 9.1.1.3                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.4                                                                                                                      | 2. Organiser et prioriser les activités de soin d'hygiène et de confort et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation du patient |
| 9.1.1.5                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.6                                                                                                                      | 3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort personnalisés à partir de l'évaluation de la situation, dans le respect des bonnes pratiques                                        |
| 9.1.1.7                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.8                                                                                                                      | 4. Expliquer le soin d'hygiène et de confort réalisé et l'objectif des gestes de manière adaptée à la situation                                                                          |
| 9.1.1.9                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.10                                                                                                                     | 5. Evaluer la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé et réajuster son intervention                                                                                              |
| 9.1.1.11                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                          |

|                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>9.1.1.12 Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b> |                                                                                                                                                                                          |
| <b>Module 4 : Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences</b>                                                                             |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.13                                                                                                                                                           | 1. Rechercher les informations pertinentes permettant d'identifier l'état général du patient et utiles à sa prise en charge en relation avec son âge et son évolution                    |
| 9.1.1.14                                                                                                                                                           | 2. Identifier les signes permettant d'apprécier l'état général du patient et les changements de son état clinique en fonction des observations réalisées et des informations recueillies |
| 9.1.1.15                                                                                                                                                           | 3. Evaluer la douleur et mesurer les signes cliniques et principales données paracliniques (Actes protocolisés) dans le cadre de son domaine de compétences                              |
| 9.1.1.16                                                                                                                                                           | 4. Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter                                                                                                                              |
| <b>9.1.1.17 Module 5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b>                                               |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.18                                                                                                                                                           | 1. Identifier les soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre, dans le cadre de procédures en vigueur, adaptés à la situation du patient                                |
| 9.1.1.19                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.20                                                                                                                                                           | 2. Installer le patient en position adaptée à son état et à la situation                                                                                                                 |
| 9.1.1.21                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.22                                                                                                                                                           | 3. Réaliser les soins notamment ceux relevant de l'urgence adaptés à la situation dans le respect des protocoles établis en lien avec la régulation médicale                             |
| 9.1.1.23                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                          |
| 9.1.1.24                                                                                                                                                           | 4. Vérifier l'état du patient à l'issue des soins notamment ceux relevant de l'urgence réalisés et prendre les mesures appropriées                                                       |

### **Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière**

**Module 6. Réaliser la préparation et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport**

1. Vérifier la conformité et le bon fonctionnement du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
2. Vérifier l'adéquation des équipements du véhicule à l'état clinique du patient
3. Identifier les dysfonctionnements et les anomalies et mettre en œuvre les actions correctives adaptées
4. Réaliser les opérations d'entretien courant du véhicule, dans son domaine de compétences, en respectant les consignes et procédures

**Module : 7 : Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient**

1. Conduire un véhicule en respectant les règles de sécurité routière
2. Identifier l'itinéraire le plus adapté à la situation
3. Identifier les modalités de conduite les plus adaptées à la situation du patient
4. Adapter la conduite du véhicule et l'itinéraire à la situation du patient

### **Bloc 4. - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention**

**Module 8. : Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés**

1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés
2. Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques
3. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriée, pour lutter contre les risques de contamination et les infections, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité
4. Appliquer les principes d'hygiène dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre visant à prévenir les infections et leur transmission
5. Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets
6. Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées au véhicule
7. Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien, identifier toute anomalie et alerter
8. Repérer toute anomalie dans l'intégrité, la péremption, le rangement, les conditions de stockage et l'approvisionnement des matériels et produits et alerter
9. Repérer les anomalies apparentes dans le fonctionnement des appareils et installations et alerter
10. Repérer toute anomalie et risque d'incident dans le circuit et le conditionnement du matériel stérile et

**Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques**

**Module 9 : Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du matériel et des installations et en assurer la traçabilité**

1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences
2. Vérifier la conformité et le bon fonctionnement du matériel et des installations
3. Repérer les anomalies relatives à l'entretien du matériel et des installations et alerter

**Module 10 : Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels**

1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations nécessaires à la prise en charge du patient
2. Transcrire les données recueillies et transmettre les informations et observations relatives au patient et aux situations rencontrées lors du transport par la ou les modalités de communication les plus appropriées aux interlocuteurs pertinents
3. Identifier les informations pertinentes à apporter aux apprenants sur la pratique professionnelle d'ambulancier
4. Expliquer les activités à réaliser et les savoir-faire à mettre en œuvre
5. Vérifier la réalisation des activités dans le respect des procédures
6. Identifier les écarts dans la réalisation des activités et proposer des actions correctives (explications complémentaires, nouvelle démonstration ...)

# 10 Planification des cursus partiels et les dispenses

Les personnes titulaires des diplômes suivants :

- Infirmier,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Pédicure-podologue,
- Ergothérapeute,
- Psychomotricien,
- Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- Technicien de laboratoire médical,

Sont dispensées de la formation des blocs de compétences 1, 2 et 5, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ancien référentiel (niveau III) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 4, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 3, 5 si GSU valide, 8, 9 et 10.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant nouveau référentiel 2021 (niveau IV) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 3, 4, 9 et 10, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 5 si GSU valide et 8.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ancien référentiel (Niveau III) sont dispensées par équivalence du module de formation 1, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 4, 5 si GSU valide, 8, 9 et 10.

Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture nouveau référentiel 2021 (Niveau IV) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 3, 9 et 10, du stage en structure de soins et des épreuves d'admissibilité, et bénéficient d'un allègement des modules 2, 4, 5 si GSU valide et 8.

Les personnes titulaires d'un titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) sont dispensées du module de formation 1 (Mais ne sont pas dispensés de l'évaluation), des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 2, 9 et 10 ainsi que du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS) sont dispensées des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 1, 8, 9, 10 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un DE accompagnement éducatif et social (DEAES 2021) sont dispensées par équivalence des modules de formation 1, 9 et 10 et des épreuves d'admissibilité. Ils bénéficient d'un allègement des modules 2, 3 et 4 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un DE accompagnement éducatif et social (DEAES 2016) sont dispensées par équivalence du module de formation 1 et des épreuves d'admissibilité. Ils bénéficient d'un allègement des modules 2, 3, 4, 9 et 10 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger sont dispensées du module de formation 6 et bénéficient d'un allègement du module 7.

Les personnes titulaires d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) d'assistant médical sont dispensées du module de formation 1 et bénéficient d'un allègement des modules 8, 9 et 10.

Les personnes titulaires d'un bac « pro spécialité accompagnement, soins et services à la personne » (ASSP

2011) sont dispensées des modules de formation 1, 9 et 10 par équivalence et 4 (Mais ne sont pas dispensés de l'évaluation du module 4), des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 2, 3, 5 et 8 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires d'un bac pro « service aux personnes et aux territoires » (SAPAT 2011) sont dispensées du module de formation 1, des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3).

Les personnes titulaires du diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM 2019) sont dispensées du module de formation 9, des épreuves d'admissibilité et bénéficient d'un allègement des modules 1, 4, 5 si GSU valide et 10 et d'une partie du stage en structure de soins (1 semaine au lieu de 3) et en parcours de médecine d'urgence (1 semaine au lieu de 2).

Les personnes titulaires d'un bac pro « conducteur transport routier marchandise » sont dispensées du module de formation 6 et bénéficient d'un allègement du module 7.

Les titulaires d'un diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation au diplôme d'Etat français d'ambulancier sont dispensés des épreuves de sélection. La dispense de certaines unités de formation peut être accordée par le directeur de l'institut, après avis du conseil technique, sur la base d'une comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités de formation du diplôme d'Etat d'ambulancier.

|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|-------------------------------------------------------|----|-----------------|----|-----------------|----|-----------------|----|-----------------|----|---------|----|--------------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------------------------------------------------------------------------------------|----|----|----|----|----|
|  |    | Planification Promo ADE du 17 mai au 15 novembre 2024 |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |  |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    | Institut de Formation d'Ambulancier                   |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    | 1                                                     | 2  | 3               | 4  | 5               | 6  | 7               | 8  | 9               | 10 | 11      | 12 | 13                             | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26                                                                                  | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |
| Mai 24                                                                            | Me | J                                                     | V  | S               | D  | L               | M  | Me              | J  | V               | S  | D       | L  | M                              | Me | J  | V  | S  | D  | L  | M  | Me | J  | V  | S  | D  | L                                                                                   | M  | Me | J  | V  |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Juin 24                                                                           | S  | D                                                     | L  | M               | Me | J               | V  | S               | D  | L               | M  | Me      | J  | V                              | S  | D  | L  | M  | Me | J  | V  | S  | D  | L  | M  | Me | J                                                                                   | V  | S  | D  |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Juillet 24                                                                        | L  | M                                                     | Me | J               | V  | S               | D  | L               | M  | Me              | J  | V       | S  | D                              | L  | M  | Me | J  | V  | S  | D  | L  | M  | Me | J  | V  | S                                                                                   | D  | L  | M  | Me |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Août 24                                                                           | J  | V                                                     | S  | D               | L  | M               | Me | J               | V  | S               | D  | L       | M  | Me                             | J  | V  | S  | D  | L  | M  | Me | J  | V  | S  | D  | L  | M                                                                                   | Me | J  | V  | S  |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Septembre 24                                                                      | 1  | 2                                                     | 3  | 4               | 5  | 6               | 7  | 8               | 9  | 10              | 11 | 12      | 13 | 14                             | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27                                                                                  | 28 | 29 | 30 |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Octobre 24                                                                        | M  | Me                                                    | J  | V               | S  | D               | L  | M               | Me | J               | V  | S       | D  | L                              | M  | Me | J  | V  | S  | D  | L  | M  | Me | J  | V  | S  | D                                                                                   | L  | M  | Me | J  |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Novembre 24                                                                       | V  | S                                                     | D  | L               | M  | Me              | J  | V               | S  | D               | L  | M       | Me | J                              | V  | S  | D  | L  | M  | Me | J  | V  | S  | D  | L  | M  | Me                                                                                  | J  | V  | S  | D  |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
|                                                                                   |    |                                                       |    |                 |    |                 |    |                 |    |                 |    |         |    |                                |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |
| Validé le 15/11/2023 sous réserve de modifications                                |    | B1 Cours Bloc 1                                       |    | B2 Cours Bloc 2 |    | B3 Cours Bloc 3 |    | B4 Cours Bloc 4 |    | B5 Cours Bloc 5 |    | S Stage |    | AS Jour présence Aide soignant |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |                                                                                     |    |    |    |    |    |

|             | 1          | 2         | 3                     | 4         | 5  | 6         | 7         | 8          | 9         | 10         | 11        | 12 | 13        | 14 | 15         | 16        | 17              | 18        | 19 | 20                    | 21 | 22         | 23 | 24         | 25        | 26 | 27         | 28  | 29 | 30 | 31  |     |  |  |
|-------------|------------|-----------|-----------------------|-----------|----|-----------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|----|-----------|----|------------|-----------|-----------------|-----------|----|-----------------------|----|------------|----|------------|-----------|----|------------|-----|----|----|-----|-----|--|--|
| Novembre 24 | V          | S         | D                     | L         | M  | Me        | J         | V          | S         | D          | L         | M  | Me        | J  | V          | S         | D               | L         | M  | Me                    | J  | V          | S  | D          | L         | M  | Me         | J   | V  | S  | D   |     |  |  |
|             |            |           |                       | Semaine 1 |    |           |           |            |           |            | Semaine 2 |    |           |    |            |           |                 | Semaine 3 |    |                       |    |            |    |            | Semaine 4 |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             |            |           |                       | B5        | B1 | B2        | B1        | B1         |           |            |           | F  | B1        | B1 | B2         | B1        |                 |           | B1 | B1                    | B1 | B1         | B2 |            |           | B1 | B1         | B1  | B1 | B2 |     |     |  |  |
|             |            |           |                       | AS        |    |           |           |            |           |            |           |    | AS        |    |            |           |                 |           |    |                       | AS |            |    |            |           | AS | AS         |     |    |    |     |     |  |  |
| Decembre 24 | D          | L         | M                     | Me        | J  | V         | β         | D          | L         | M          | Me        | J  | V         | S  | D          | L         | M               | Me        | J  | V                     | S  | D          | L  | M          | Me        | J  | V          | S   | D  | L  | M   |     |  |  |
|             |            | Semaine 5 |                       |           |    |           |           |            | Semaine 6 |            |           |    |           |    |            | Semaine 7 |                 |           |    |                       |    |            |    |            |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             |            | B1        | B2                    | B5        | B2 | B1        |           |            | B2        | B1         | B1        | B1 | B1        |    |            | B2        | B2              | B1        | B2 | B1                    |    |            |    | TPG        | TPG       | F  | TPG        | TPG |    |    | TPG | TPG |  |  |
|             |            | AS        |                       |           |    | AS        |           |            |           |            | AS        |    |           |    |            | AS        |                 |           | AS |                       |    |            |    |            |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
| Janvier 25  | Me         | J         | V                     | S         | D  | L         | M         | Me         | J         | V          | S         | D  | L         | M  | Me         | J         | V               | S         | D  | L                     | M  | Me         | J  | V          | S         | D  | L          | M   | Me | J  | V   |     |  |  |
|             |            |           |                       |           |    | Semaine 8 |           |            |           |            |           |    | Semaine 9 |    |            |           |                 |           |    | Semaine 10            |    |            |    |            |           |    | Semaine 11 |     |    |    |     |     |  |  |
|             | F          | TPG       | TPG                   |           |    | B2        | B5        | B1         | B1        | B1         |           |    | B2 - Gp1  |    |            |           | B5 Gp1          |           |    | S                     | S  | S          | S  | S          |           |    |            | S   | S  | S  | S   | S   |  |  |
|             |            |           |                       |           | AS |           | AS        | AS         | AS        |            |           |    | AS        | AS | AS         | AS        |                 |           |    | AS                    | AS | AS         | AS | AS         |           |    |            | AS  | AS | AS | AS  | AS  |  |  |
|             |            |           |                       |           |    |           |           |            |           |            |           |    |           |    |            |           |                 |           |    | Stage clinique - 105h |    |            |    |            |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
| Fevrier 25  | S          | D         | L                     | M         | Me | J         | V         | S          | D         | L          | M         | Me | J         | V  | S          | D         | L               | M         | Me | J                     | V  | S          | D  | L          | M         | Me | J          | V   |    |    |     |     |  |  |
|             |            |           | Semaine 12            |           |    |           |           |            |           | Semaine 13 |           |    |           |    |            |           | Semaine 14      |           |    |                       |    |            |    | Semaine 15 |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             |            |           | B2                    | B2        | B2 | B2        | B2        |            |           | B2         | B2        | B2 | B2        | B5 |            |           | B2 - Gp 2       |           |    | B2                    |    |            | B3 | B2         | B2        | B2 | B2         |     |    |    |     |     |  |  |
|             |            |           | AS                    | AS        |    |           |           |            |           |            | AS        | AS | AS        | AS |            |           | B3 Conduite Gp1 |           |    | B2                    |    |            | AS |            | AS        |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
| Mars 25     | S          | D         | L                     | M         | Me | J         | V         | S          | D         | L          | M         | Me | J         | V  | S          | D         | L               | M         | Me | J                     | V  | S          | D  | L          | M         | Me | J          | V   | S  | D  | L   |     |  |  |
|             |            |           | Semaine 16            |           |    |           |           |            |           | Semaine 17 |           |    |           |    |            |           | Semaine 18      |           |    |                       |    |            |    | Semaine 19 |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             |            |           | B3 Conduite Gp2       |           |    |           |           | B5 Gp2     |           |            | S         | S  | S         | S  | S          |           |                 | S         | S  | S                     | S  | S          |    |            | B4        | B4 | B5         | B4  | B4 |    | B5  |     |  |  |
|             |            |           |                       |           |    |           |           |            |           |            |           |    |           |    |            |           |                 |           |    |                       |    |            |    | AS 3,5h    | AS        | AS | AS         | AS  |    |    | AS  |     |  |  |
|             |            |           | Stage clinique - 105h |           |    |           |           |            |           |            |           |    |           |    |            |           |                 |           |    |                       |    |            |    |            |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
| Avril 2025  | M          | Me        | J                     | V         | S  | D         | L         | M          | Me        | J          | V         | S  | D         | L  | M          | Me        | J               | V         | S  | D                     | L  | M          | Me | J          | V         | S  | D          | L   | M  | Me |     |     |  |  |
|             | Semaine 20 |           |                       |           |    |           |           | Semaine 21 |           |            |           |    |           |    | Semaine 22 |           |                 |           |    |                       |    | Semaine 23 |    |            |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             | B5         | B5        | B5                    | B5        |    |           | S         | S          | S         | S          | S         |    |           | S  | S          | S         | S               | S         |    |                       | F  | B5         | B5 | B5         | B5        |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             | AS         | AS        | AS                    | AS        |    |           | AS        | AS         | AS        | AS         | AS        |    |           | AS | AS         | AS        | AS              | AS        |    |                       |    |            |    | AS         | AS        |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             |            |           |                       |           |    |           | Stage ETS |            |           |            |           |    |           |    |            |           |                 |           |    |                       |    |            |    |            |           |    |            |     |    |    |     |     |  |  |
|             | 1          | 2         | 3                     | 4         | 5  | 6         | 7         | 8          | 9         | 10         | 11        | 12 | 13        | 14 | 15         | 16        | 17              | 18        | 19 | 20                    | 21 | 22         | 23 | 24         | 25        | 26 | 27         | 28  | 29 | 30 |     |     |  |  |

# 11 Planification des blocs, modules et stages de formation

À l'I.F.A. de Clermont-Ferrand, le parti pris est de débiter la formation prioritairement par les blocs et modules suivants :

## **BLOC 1 :**

**Module 1 :** *Relation et communication*

→ 2 semaines : temps plein en Institut de Formation.

**Module 2 :** *Manutention*

→ 2 semaines : temps plein en Institut de Formation.

**Module 3 :** *Hygiène*

→ 1 semaine : temps plein en Institut de Formation.

## **BLOC 2 :**

**Module 4 :** *Etat clinique du patient*

→ 3 semaines : temps plein en Institut de Formation.

**Module 5 :** *Les gestes d'urgence*

→ 3 semaines : temps plein en Institut de Formation.

## **BLOC 3 :**

**Module 6 :** *Préparation et entretien du véhicule sanitaire*

→ 7 heures : temps plein en Institut de Formation.

**Module 7 :** *Conduite sécurisée du véhicule de transport terrestre et adaptée à l'état de santé du patient*

→ 3 jours : temps plein en Institut de Formation.

→ 2 semaines : temps plein en stage en entreprise de transport sanitaire.

## **BLOC 4 :**

**Module 8 :** *Entretien du matériel et des installations du véhicule de transport sanitaire*

→ 1 semaine : temps plein en Institut de Formation.

**Module 9 :** *Transmission des informations*

→ 1 semaine : temps plein en Institut de Formation.

## **BLOC 5 :**

**Module 10 :** *Travail en équipe pluri professionnelle, Qualité et gestion des risques*

→ 2 semaines : temps plein en Institut de Formation.

Pour faire une synthèse de la formation préparatoire au DE.

# 12 Objectifs des blocs et modules

## *Bloc 1. - Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions*

### **Module 1. Relation et communication avec les patients et leur entourage**

- **Objectifs de la formation**

*Être capable de :*

- Adapter sa communication à des publics diversifiés dans le respect des règles et des valeurs professionnelles
- Ecouter le patient et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation (explications concernant le transport réalisé, les raisons d'un geste professionnel, l'accueil dans un service)
- Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport au patient et à sa situation.

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Information et droits des patients :
- Notions législatives et réglementaires
- Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients
- Le secret médical, le secret professionnel, discrétion professionnelle
- Le consentement des patients
- Le rôle de l'ambulancier dans l'information du patient
- La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes
- Les techniques de communication adaptées aux publics (approche théorique et pratique) :
- Schéma de la communication
- Observation
- Entretien

- Ecoute active et reformulation
- Communication verbale, non verbale et para verbale
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel
- Relation et communication au patient, à l'entourage et aux aidants (approche théorique et pratique) :
- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social
- Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;
- Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation de handicap dont les troubles du neurodéveloppement, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...
- Relation avec le patient atteint de pathologies psychiatriques
- Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement du patient en fin de vie, démarche éthique

## Module 2. Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements
- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et les gestes et postures lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical
- Identifier et utiliser les techniques préventives de mobilisation
- Utiliser les dispositifs d'aide à la manutention (matériels)
- Installer le patient en tenant compte de ses besoins, de son autonomie de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
- Identifier les situations à risque pour le patient, pour ses coéquipiers et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- L'installation et le déplacement des patients
- L'anatomie du système locomoteur et la physiologie du mouvement (déplacements naturels et mouvements spontanés)

- Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts
- L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
- Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités du patient, installation du patient en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux
- La mobilisation, l'aide à la marche, déplacements
- La prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses
- La prévention des chutes
- Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour le patient à tout âge de la vie et pour le professionnel (approche théorique et pratique) :
- La législation et la déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.
- L'identification des risques liés aux mobilisations des patients et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain
- Les principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des patients
- Les accidents dorso-lombaires
- Les principes et techniques de prévention des accidents et troubles musculo-squelettiques
- Les principes et règles de sécurité concernant les patients : repérage des positions algiques et antalgiques
- Les différentes techniques de mobilisation, les aides à la manutention :
- Rehaussements : assis et couché
- Redressements : assis/debout et couché /assis
- Abaissements : debout/assis et assis/couché
- Translations couchées
- Roulements latéraux
- Transferts horizontaux assis et couchés
- Transferts dénivelés (brancard/chaise portoir, fauteuil ...)
- Transfert semi-verticalisé (chaise/chaise portoir...)
- Relevages au sol (civière scoop, MID, portoir souple, plan dur ...)

- Brancardage (brancard, chaise portoir...)
- Utilisation des aides technique à la mobilisation des patients :
- Roller, drap de glisse...
- Alèse portoir souple, drap...
- Béquilles, déambulateur...
- Sensibilisation à l'utilisation des matériels complémentaires (unité de transport, couveuse, matériel bariatrique, lève-malade...)

### Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation dans le respect des bonnes pratiques
- Evaluer la qualité d'un soin d'hygiène et de confort et identifier les éléments à réajuster

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Les soins d'hygiène et de confort (approche théorique et pratique) :
- Le rôle de l'ambulancier dans les situations de soins d'hygiène et de confort
- La qualité et la sécurité des soins d'hygiène et de confort réalisés : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur
- La réalisation des soins d'hygiène et de confort en ambulance dans le respect de la pudeur et de l'intimité (toilette, change sur brancard, car-bag...)
- Les spécificités liées aux dispositifs médicaux ou d'appareillage (par exemple : vidange d'une poche de colostomie ancienne et cicatrisée)
- La surveillance des appareillages et dispositifs médicaux (sondes, abords veineux...)
- Les aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire
- L'évaluation de la qualité des soins et réajustement des soins

## **Bloc 2. - Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence**

### **Module 4. Appréciation de l'état clinique du patient**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Identifier et rechercher l'ensemble des éléments permettant d'apprécier l'état clinique du patient (entretien, observation, échanges avec l'entourage, mesure de paramètres et autres données de surveillance)
- Identifier les signes permettant d'apprécier l'état général, les changements de l'état clinique du patient et le caractère urgent d'une situation
- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie somatique et maladie psychique ; les processus pathologiques ;
- Concept de soin
- Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie
- Anatomie, physiologie des organes, appareils et systèmes
- Notions sur les pathologies prévalentes :
- Physiopathologie et sémilogie des pathologies prévalentes
- Douleur physique et psychique
- Pathologies du vieillissement
- Pathologies liées à l'obésité
- Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les conduites à risques à tout âge de la vie, addictions, notions sur les différents états d'agitation, connaissance des procédures médicales légales
- L'accouchement inopiné : notions sur la physiologie de la grossesse, de l'accouchement et sur les caractéristiques et les besoins du nouveau-né
- Appréciation de l'état clinique d'un patient, des changements de cet état clinique
- Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liés aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies, notions d'éthique
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.

- Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte, de l'enfant, du nourrisson et du nouveau-né (mesure de la température, des pulsations cardiaques, mesure de pression artérielle non invasive, de la fréquence respiratoire, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil du taux de saturation en oxygène et monoxyde de carbone par voie non invasive ; recueil de l'hémoglobininémie)
- Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations, vomissements)
- Evaluation de la douleur et observation des manifestations de l'état de conscience
- Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres
- Transcription de la mesure des paramètres vitaux : réalisation de courbes de surveillance

## **Module 5. Mise en œuvre de soins notamment ceux relevant de l'urgence**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Installer le patient en position adaptée à son état et à la situation
- Identifier et mettre en œuvre les soins notamment ceux relevant de l'urgence, adaptés à la situation du patient à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité d'un soin relevant de l'urgence et identifier les éléments à réajuster

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- FGSU niveau 2
- Les soins relevant de l'urgence (approche théorique et pratique) :
- Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins relevant de l'urgence
- Situation sanitaire exceptionnelle (SSE), risques NRBC-E, plans de secours, damage control
- Rôle de l'ambulancier dans les situations de soins relevant de l'urgence y compris dans la prise en charge des personnes impliquées dans la situation concernée
- Définition, identification de modification de l'état de santé, appréciation de la situation clinique durant le soin.
- Qualité et sécurité de soins relevant de l'urgence : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur
- Prise en compte des interactions avec les différents acteurs
- Réalisation de mesures et de soins relevant de l'urgence adaptés aux patients, à tout âge de la vie :
- Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé
- Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique

- Conduite à tenir face à une obstruction partielle
- Désobstruction des voies aériennes supérieures et mise en œuvre d'une ventilation assistée avec oxygénothérapie et canule oro-pharyngée si besoin, sans intubation et sans mise en place d'un dispositif supra glottique
- Conduite à tenir face à une personne inconsciente qui respire
- Réalisation d'une défibrillation externe à l'aide d'un défibrillateur automatisé externe à guidage vocal
- Arrêt d'une hémorragie : compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation
- Mise à disposition du matériel (par exemple : matériel d'intubation, perfusion)
- Conduite à tenir face à une personne présentant une détresse (circulatoire, respiratoire, neurologique)
- Application d'un matériel d'immobilisation
- Conduite à tenir devant une plaie cutanée, une brûlure, un traumatisme, une intoxication, une allergie, une hypothermie ou hyperthermie, un malaise
- Préparation du matériel dans le cadre d'un accouchement imminent dans l'attente de renforts médicaux ou maïeutiques et réalisation de soins relevant de l'urgence d'un accouchement
- Prise en charge d'un patient agité en respectant les droits fondamentaux des personnes
- Administration en aérosols de produits non médicamenteux et contribution à l'administration de médicaments par spray buccal, aérosol ou pulvérisation, stylo auto-injecteur, voie orale ou intranasale (sur patient conscient et cohérent)
- Evaluation de la qualité des soins relevant de l'urgence et réajustement

### ***Bloc 3. - Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière***

#### **Module 6. Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Vérifier la conformité et le bon fonctionnement du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
- Identifier les dysfonctionnements et les anomalies du véhicule
- Identifier et réaliser les opérations d'entretien courant

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Les différentes catégories de véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
- Préparation et contrôle du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (approche théorique et pratique) :

- Contrôle du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (conformité et fonctionnement du véhicule, adéquation des équipements du véhicule à l'état de santé du patient) et périodicité
- Dysfonctionnements et anomalies courantes
- Traçabilité des vérifications
- Opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre (approche théorique et pratique) :
- Opérations d'entretien courant du véhicule (vérification des niveaux et appoints, contrôle de la pression des pneumatiques et correction, contrôle des éclairages, contrôle des systèmes de freinage ...) dans le respect des préconisations du constructeur

## **Module 7. Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Choisir l'itinéraire le plus adapté à la situation du patient à l'aide de cartes, plans et outils informatiques concordants
- Adapter la conduite du véhicule à la situation du patient en respectant les règles de circulation et sécurité routière spécifiques à l'ambulance, en urgence ou non
- Etablir un constat d'accident

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Réglementation et code de la route
- Choix de l'itinéraire et lecture de cartes, plans et outils informatiques
- Règles de conduite d'un véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
- Les effets du transport sur l'organisme
- Les règles de sécurité de la conduite d'urgence
- Les règles d'élaboration d'un constat d'accident

## ***Bloc 4. - Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention***

### **Module 8. Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées à la prise en soin du patient
- Identifier les circuits de décontamination et de désinfection en fonction de la criticité des dispositifs médicaux et appliquer les procédures
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène en lien avec l'activité de l'ambulancier
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Infection, désinfection et prévention des risques :
- Mécanismes de l'infection ;
- Techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation.
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier :
- Risques d'accident d'exposition au sang
- Infections associées aux soins (infections et maladies nosocomiales)
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier :
- Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement
- Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection
- Commissions de vigilance et vigilances associées (identitovigilance, matériovigilance)
- Formalités de déclaration d'accident
- Rôle du comité social et économique (CSE)
- Règles, bonnes pratiques et recommandations :
- Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) concernant l'hygiène et la santé environnementale en lien avec l'activité d'ambulancier
- Circuits des déchets en préhospitalier et à l'hôpital :
- Les différents types de déchets et de contenants et leur élimination
- Les obligations légales et réglementaires des entreprises

- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits
- Règles concernant l'isolement des patients
- Règles concernant le stockage des produits
- Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels
- Règles de traçabilité
- Réalisation des opérations d'entretien des matériels et des installations :
- Nettoyage et désinfection des matériels et du véhicule
- Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des matériels et installations
- Isolement des patients : règles, précautions et procédures à respecter
- Elimination des déchets conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais.
- Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection du matériel destiné à effectuer des actes aseptiques.
- Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec le transport des patients, en lien avec le transport des produits et matériels
- Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des matériels et installations

## ***Bloc 5. - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques***

### **Module 9. Traitement des informations**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées à la prise en charge du patient, transcrire et transmettre les données recueillies,
- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)
- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels sur la pratique professionnelle d'ambulancier
- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

*Théoriques et procéduraux*

- Techniques de communication écrite et orale
- Traitement des informations
- Information et continuité des soins
- Dossier de transport et pièces obligatoires pour la facturation et la prise en charge du transport du patient
- Dossier patient : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés
- Saisie des informations à l'aide d'outils numériques
- Transmission d'informations et de données :
- Transmission de bilan d'urgence à une régulation médicale
- Transmission de bilan de surveillance lors de transports sanitaires
- Rédaction de rapport d'intervention, feuille de surveillance, fiche décharge
- Recueil des éléments nécessaires pour élaborer le dossier de transport sanitaire
- Transmission de données à l'aide d'outils numériques (outils de télétransmission)
- Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données
- Saisie numérique de bilan et/ou de surveillance
- Transmission de savoir-faire
- Transmission d'informations
- Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission
- Evaluation des acquis

## **Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques**

- **Objectifs de formation**

*Être capable de :*

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel de son équipe et du lieu d'exercice
- Organiser et prioriser son activité et l'activité de son équipe dont l'auxiliaire ambulancier
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Identifier les événements indésirables et les non-conformités

- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins

- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

- **Savoirs associés** Eléments de contenu

- Théoriques et procéduraux*

- Organisation du système de santé

- L'organisation du système de santé : les établissements de soins, les services d'urgence, les alternatives à l'hospitalisation

- La chaîne des secours au quotidien et en cas d'urgence. Les plans de secours

- L'organisation du transport sanitaire et la place de l'ambulancier

- L'organisation des entreprises de transport sanitaire et des services hospitaliers en charge des transports sanitaires

- L'organisation de l'aide médicale d'urgence/Rôle et missions des SAMU et SMUR

- Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences

- Travail en équipe pluri professionnelle

- Définition de l'équipe de soins et des différentes responsabilités de chaque acteur

- Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté

- Outils de planification des transports

- Organisation de l'activité au sein d'une équipe pluri professionnelle

- Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle

- Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants

- Dispositif de coordination, réunions de travail institutionnels et, groupes projets

- Démarche qualité et gestion des risques :

- Démarche de certification et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluri professionnelle

- Notions de certification et accréditation

- Les indicateurs qualité : signification, utilisation

- Méthodes et outils d'analyses critiques sur les pratiques

- Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité

- Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation
- Les risques sanitaires
- Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, .../ Actualisation de ses connaissances

## 13 Les Stages

L'enseignement clinique des élèves ambulanciers s'effectue au cours de périodes de stages. Un travail de collaboration est effectué entre l'équipe pédagogique et les équipes d'encadrement afin de permettre à l'élève d'établir des liens entre la théorie et la pratique. L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut en collaboration avec les responsables des structures d'accueil. Dans un esprit de d'autonomisation, l'élève doit toutefois être acteur de l'organisation de son stage (contact préalable avec la personne responsable de son encadrement avant le début de son stage, présentation des objectifs de stage, prise en compte des horaires ...)

Trois périodes de stage sont programmées :

- Un stage de trois semaines dans un des établissements suivants : - Structure de soins de Courte durée Adulte ou Enfant ;
  - Structure de soins de longue durée, de soins de suite et de réadaptation ou EHPAD ; - Psychiatrie / Santé mentale Adulte ou Enfant.
  - Selon les situations et l'expérience professionnelle de l'élève, dans un même établissement, un parcours de soins peut être envisagé.
- Un stage de deux semaines dans un parcours de médecine d'urgence Adulte / Enfant (Service des urgences / SAMU -SMUR)
- Un stage de deux semaines en entreprise de transport sanitaire, professionnalisant, le terrain de stage est proposé par l'élève et validé en fonction des objectifs pédagogiques définis.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration de connaissances construites par l'élève et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux techniques en lien avec le champ de compétence des ambulanciers, de la participation aux réflexions menées en équipe et par la mobilisation de savoirs dans la résolution des situations.

Le stage permet à l'élève de découvrir ou d'approfondir des activités, de commencer à pratiquer, de confronter ses connaissances théoriques à la réalité du terrain, de s'approprier les gestes du métier et de mettre en pratique la démarche clinique et réflexive à partir d'une situation apprenante. Les situations de soins permettent de faire des interactions entre les cours, la littérature professionnelle, les patients, les contextes, les pathologies, les traitements, les expériences passées... afin d'en dégager des similitudes et des différences pour agir avec compétence. Ils favorisent aussi l'ancrage des savoirs, l'organisation du travail, l'auto-observation et le réajustement par l'analyse de l'erreur ou de la réussite. Cette pédagogie active et réflexive a pour but de donner un sens à l'action, de l'analyser, de la rectifier si nécessaire, de la mémoriser en vue de rendre l'étudiant autonome et responsable. Elle favorise son évolution dans l'apprentissage, et l'utilisation de l'intelligence émotionnelle.

### Les objectifs de stage :

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des élèves en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et de leurs progressions individuelles.

Ils doivent être formalisés et connus des élèves et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

### Les responsables de l'encadrement :

L'encadrement est assuré par des infirmiers, aide 'soignants, ambulanciers, médecins qui préparent progressivement les élèves à l'exercice de leur fonction.

Ainsi, toujours placé sous la responsabilité d'un professionnel, l'élève acquiert progressivement de plus en plus d'autonomie dans l'exercice de son futur métier.

Ci-dessous, un tableau qui récapitule les rôles de chaque partie prenante.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le rôle de l'apprenant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépare les périodes en milieu professionnel en proposant des objectifs précis en lien avec le formateur référent et le tuteur</li> <li>- Construit progressivement ses compétences en interaction avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage, le tuteur, les professionnels de proximité et le Formateur référent en institut de formation</li> <li>- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique</li> <li>- S'implique dans la résolution des situations rencontrées - Participe à l'analyse de sa progression</li> </ul>                                                                   |
| Le rôle du maître de stage / maître d'apprentissage. Ce dernier peut également être le tuteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p>Le Maître de stage / Maître d'apprentissage est responsable de l'organisation de la (ou des) période(s) en milieu professionnel, en lien avec l'institut ou le CFA, et de l'encadrement de l'apprenant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueille et intègre l'apprenant</li> <li>- Organise la formation pratique de l'apprenant au sein de l'équipe en lien avec les éléments du référentiel de compétences</li> <li>- Assure le suivi de la formation pratique et règle les difficultés éventuelles</li> <li>- Assure la liaison avec l'institut de formation.</li> </ul>                                                              |
| Le rôle du tuteur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant lors de sa période en milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise et assure le suivi de la formation pratique de l'apprenant en lien avec les éléments du référentiel de compétences</li> <li>- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers</li> <li>- Evalue la progression de l'apprenant durant la période et l'aide à s'auto-évaluer</li> <li>- Evalue l'acquisition des compétences en fin de période</li> <li>- Communique avec le formateur référent en institut de formation si besoin</li> </ul> |
| Le rôle du professionnel de proximité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre l'apprenant pour la réalisation des activités sur le terrain</li> <li>- Explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie</li> <li>- Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré - Explique les risques : réglementation, sécurité, ...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| Le rôle du formateur référent en institut de formation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

Le formateur référent en institut de formation assure le suivi de l'apprenant au sein de l'établissement de formation

- Organise, supervise et encadre la formation de l'apprenant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- Guide l'apprenant dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers - Fixe des objectifs de progression
- Communique avec le Maître de stage / Maître d'apprentissage et le tuteur afin de suivre la progression de l'apprenant lors des périodes en milieu professionnel
- Régule les difficultés éventuelles

Tab. 2 : rôle des acteurs de la formation en stage

#### La certification des stages :

Au sein d'une région, les terrains de stage en établissement de santé et en entreprise de transport sanitaire sont habilités par le directeur de l'institut. L'habilitation précise le nombre de stagiaires autorisés simultanément pour chaque terrain de stage. Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources humaines et matérielles qu'ils peuvent offrir aux élèves ainsi que de leurs apports théoriques et pratiques utiles pour l'acquisition de compétences dans leur parcours.

Une convention de stage est établie pour les stages organisés en dehors de l'établissement au sein duquel est implanté l'institut. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. Elle note la durée du stage et précise les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire.

#### Règles d'Attribution des stages :

L'attribution des stages est toujours faite dans l'intérêt de l'étudiant, en prenant en compte les attentes pédagogiques et si possible la situation personnelle de l'élève (financement, éloignement géographique....

En fonction de la composition des promotions et des places proposées en stages sur les dates données :

Pour la première période de stage en secteur de médecine d'urgence/ SMUR sont positionnés en priorité les élèves ayant une expérience dans ce domaine (auxiliaire ambulancier, aide-soignant, sapeur-pompier...).

A défaut, il s'agit toujours de s'assurer que les compétences acquises en institut sont suffisantes pour aborder ce stage (GSU, enseignement de conduite...).

En parallèle, pour le stage en secteur chirurgie, nous essayons d'envoyer dans des secteurs qui répondent le plus aux compétences de l'étudiant, et en prenant en compte l'équilibre des distances domicile/stage au sein de la promotion, si possible.

Enfin le stage en entreprise de transport est laissé au choix de l'élève.

#### L'évaluation des compétences en stages : le rapport de stage

Dans chaque stage :

L'élève, en renseignant le portfolio (appelé « suivi d'acquisition des compétences ») effectue une auto-évaluation, en mi- stage et en fin de stage, des compétences qu'il pense avoir acquises selon les critères formulés dans le porte-folio (Annexe I). Le tuteur émet un avis sur l'auto-évaluation de l'élève. Le porte-folio permet d'impliquer l'élève dans l'évaluation de sa progression en stage, d'identifier ses lacunes et les compétences à travailler. Il permet aussi, le cas échéant, un aménagement de l'accompagnement pédagogique afin que l'élève puisse acquérir les compétences attendues par l'annexe VII de l'arrêté de formation.

Les professionnels du lieu de stage renseignent, en fin de stage, la feuille d'acquisition des compétences en stage (Annexe II). Cette évaluation doit être justifiée par une argumentation précise et factuelle. C'est ce document qui permettra la validation du stage. Il permet de mesurer la progression de l'élève et son degré

d'acquisition des compétences à partir des critères et indicateurs mentionnés dans l'annexe VII de l'arrêté de formation (Tab. 3)

| Enseignements cliniques                                                                                                                 |                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Période de stage                                                                                                                        | Durée de la période     | Blocs de compétences concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Parcours Médecine d'urgence Adulte / Enfant : Service des urgences / SAMU – SMUR                                                        | 2 semaines (70 heures)  | <p>Chacune des périodes de stage doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble de ces 2 périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</li> <li>□ Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</li> <li>□ Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière</li> <li>□ Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention</li> <li>□ Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques</li> </ul> |
| Entreprise de transport sanitaire                                                                                                       | 2 semaines (70 heures)  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Structures de soins de courte et longue durée, de soins de suite et réadaptation, EHPAD, psychiatrie et santé mentale Adulte et enfant. | 3 semaines (105 heures) | <p>Cette période de stage doit porter sur tout ou partie des 3 blocs de compétences suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</li> <li>□ Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</li> <li>□ Bloc 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

Tab. 3 : Blocs de compétences à évaluer selon les types de stage

## **14 Lieux de stage à l'I.F.A. Clermont-Ferrand :**

### **Service de rééducation fonctionnelle → 35 heures**

Centre hospitalier (Michel Barbat) de Clermont-Ferrand

Service de Soins de suite et de Rééducation : Hôpital Louise MICHEL du C.H.U. de Clermont-Ferrand.

Centre Hospitalier « Etienne CLÉMENTEL » à ENVAL

### **Service de court ou moyen séjour → 105 heures**

Service de : Chirurgie Hôpital CHU de Clermont-Ferrand, Centre Hospitalier d'Issoire, de Vichy, Pôle Santé République.

Service de Soins de suite et de Rééducation : Hôpital Estaing, Hôpital Gabriel MONTPIED, Hôpital Louise MICHEL du C.H.U. de Clermont-Ferrand.

### **Services d'Urgence → 35 heures**

Accueil-Urgence : Hôpital Gabriel MONTPIED (CHU de Clermont-Ferrand), Centre Hospitalier de Riom, d'Issoire, d'Ambert, de Thiers, de Moulins, de Montluçon, de Vichy, de Saint-Flour, d'Aurillac, de Mauriac, du Puy-en-Velay, Mende, Pôle Santé République.

### **Services SMUR de SAMU → 35 heures**

SMUR Clermont-Ferrand :

SMUR périphérique de la Région Auvergne : (sélectionnées suivant leur origine géographique)

### **Entreprise de transport sanitaire → 70 heures**

Le choix des entreprises de transport sanitaire se fait sur la liste actualisée des entreprises agréées par l'ARS.

Entreprise habilitées par l'IFA, en privilégiant la proximité de Clermont-Ferrand ou le lieu d'habitation des élèves.

### **Hors région Auvergne Rhône Alpe : \* Services SMUR de SAMU → 35 heures**

SAMU / SMUR selon l'origine géographique des stagiaires : exemple SMUR de Mende, de Châteauroux, Paray-le Monial, Roanne....

# 15 Les Intervenants

| NOM             | PRENOM       | FONCTION                                           |
|-----------------|--------------|----------------------------------------------------|
| BASTHIER        | Maxime       | Anesthésiste réanimateur                           |
| BENAZET         | Magali       | Puericultrice                                      |
| BEAURY-PITOIS   | Eglantine    | Psychologue/psy enfant /ados                       |
| BENHADID        | Feth Eddine  | Imam                                               |
| BONNEFONT       | Amandine     | IDE Plaies et cicatrisation                        |
| BOREL           | Marjolaine   | Médecin urgentiste                                 |
| BOUQUIGNAUD     | Mikaël       | Chef ETS                                           |
| CALLA           | Marie-Eve    | puéricultrice                                      |
| CAILLET-MALET   | Claude       | Avocate                                            |
| CALLEJON        | Carole       | CSS Psy                                            |
| COSTILLES       | Thomas       | Anesthésiste-réanimateur                           |
| CHASSANG        | Céline       | Sophrologue                                        |
| CHATEAU         | Sandrine     | IADE formatrice AFGSU                              |
| CHANDEZE        | Evelyne      | IDE centre anti-douleur                            |
| CHIROL          | Amélie       | IDE                                                |
| COUDRAY         | Margot       | Médecin anesthésiste réanimateur                   |
| COUHAULT        | Pierre       | Médecin réanimateur                                |
| DENIS           | Catherine    | cardiologue                                        |
| DENIZARD        | Jacqueline   | Ass. Valentin HAUY                                 |
| DIAZ            | Nina         | IDE                                                |
| DURAND          | Céline       | Chef de clinique urg ped                           |
| DURAND          | Hélène       | Cadre de santé                                     |
| ESTENNE         | Claire       | Service Médecine physique et de Réadaptation /kiné |
| FAURITTE        | Nathalie     | CS                                                 |
| FEMELAT         | Constance    | IDE                                                |
| FLORET          | Pierre-André | IADE formé en hypnose                              |
| GACANOVIC       | Azim         | Ambulancier                                        |
| GARAoui         | Medhi        | Gériatre                                           |
| GASTON-THIEULIN | Sylvie       | Inspecteur des mines                               |
| GOVIGNON        | Julien       | Ambulancier                                        |
| GUARINO         | Guillaume    | Gestionnaire Cournon Ambulance                     |
| GUILLOT         | Perrine      | IDE                                                |
| HARBONNIER      | Aurélié      | IDE ERGONOME                                       |
| HAYOTTE         | Héloïse      | Association. Valentin HAUY                         |
| HENTZ           | Franck       | CSS                                                |
| HENTZ           | Vanessa      | IDE CHPOT                                          |
| ITIER           | Théo         | Technicocommercial                                 |
| JUILHARD        | Corinne      | ADE                                                |
| LABORDE         | Vincent      | Groupe Gruau responsable marchés publics           |
| LACHENAL        | Meggy        | Médecin généraliste                                |
| LAHAYE          | Clément      | Gériatre                                           |
| LAPORTE         | Eric         | CS                                                 |
| LESPIAUCQ       | Christine    | Médecin                                            |
| LEVISTRE        | Lauriane     | IBODE                                              |
| LIENARD         | Stephie      | Interface communicationnelle                       |
| LOUBIER         | Anne-Marie   | SF                                                 |
| MAGAT           | Ophélie      | IDE                                                |
| MARC            | Philippe     | IDE CUMP                                           |
| MARTINS         | Florian      | ADE du chu                                         |
| MAZORET         | Aurélié      | IDE                                                |
| MEDINA          | Delphine     | IDE CHPOT                                          |
| MELY            | Martial      |                                                    |
| MIRAILLET       | Catherine    | Lingère                                            |
| MOREIRA         | Julien       | Ambulancier                                        |
| NURIT           | Hélène       | CS                                                 |
| ODRY            | Ludovic      | IADE                                               |
| PANAFIEU        | Christelle   | CS diététicienne                                   |
| PERNIN          | Laurent      | CS à Sainte Marie                                  |

|                 |            |                                                                       |
|-----------------|------------|-----------------------------------------------------------------------|
| PERRET / GUERIN | Stéphanie  | CSS                                                                   |
| PICARD          | Delphine   | Inspecteur des mines                                                  |
| PINEAU          | Stéphanie  | IFSI Anonnay                                                          |
| PORTAL          | Célia      | IDE CHPOT                                                             |
| POTTIER         | Danielle   | Educ spé CRAA                                                         |
| POUZOL          | Sylvie     | IDE CHPOT                                                             |
| PUBELLIER       | Pascale    | CS                                                                    |
| RASTEIRO        | Christophe | Pompier                                                               |
| ROBERT          | Jocelyne   | Prépa en pharmacie                                                    |
| ROQUES          | Jean-Paul  | Ambulancier                                                           |
| ROUET           | Christine  | CS IFMEM                                                              |
| ROSEC           | Alisson    | Psychologue CUMP                                                      |
| RUAT            | Annick     | IDE du CRAA                                                           |
| RUILLON         | Danielle   | CSS                                                                   |
| SAINT LEGER     | Laure      | CS                                                                    |
| SALABERT        | Elodie     | Educatrice spé, Interface LSF, Coordinatrice des informations surdit  |
| SATIS           |            | IDE                                                                   |
| SIRET           | Sophie     | CS urgence ped                                                        |
| S UR            | J r me     | IDE en psychiatrie                                                    |
| SOLVIGNON       | Fabien     | Kin                                                                   |
| TAROT           | Andr a     | M decin palliatif                                                     |
| TIXIER          | Delphine   | IDE Plaies et cicatrisation                                           |
| TOURGON         | Marion     | CS r a adulte Estaing                                                 |
| TRONCHON        | Christelle | Ide orthop die                                                        |
| TREMEY          | Aurore     | Psychiatre                                                            |
| VERRIER         | Christophe | CS Formateur IBO                                                      |
| VIALLO          | Cathy      | IDE consult ORL                                                       |
| WILLIATTE       | J r my     | Pers sourde                                                           |

## 16 Coordonnées contacts logistiques/ prêt de matériel/salles

|                     |                      |                                                                            |
|---------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Accarie             | David                | Responsable balisage                                                       |
| BASSE               | Philippe             | Responsable sécurité                                                       |
| BARDET-GALEONE      | Sylvie               | Brennus à Orcet                                                            |
| BENCHABANE          | Nadia                | Conseillère hôtelière                                                      |
| BOUHDIBA            | François             | IADE formateur IFSI                                                        |
| BOURGUET            | Patrice              | Responsable incendie                                                       |
| BORGES              | Marie –<br>Françoise | CS formatrice IFSI, Responsable gestion des salles 3 <sup>ème</sup> année. |
| CHABRILLAT          | Philippe             | Chef de garage (ensemble des véhicules CHU)                                |
| DELAUME             | Bastien              | Ingénieur Informatique                                                     |
| Déménageurs         |                      |                                                                            |
| DUBOIS              | Catherine            | Formatrice IFSI                                                            |
| DURANT              | Corinne              | Lingère IFSI                                                               |
| DURSAPT             | Christian            | Responsable transport CHU                                                  |
| FONTARNOU-FERNANDES | Isabelle             | CS formatrice IFSI responsable salles 1 <sup>ère</sup> année               |
| HEMERY              | Bernard              | Ingénieur Informatique                                                     |
| JURY                | Aurélie              | Secrétariat AP                                                             |
| LANEURY             |                      | CS IFAS                                                                    |
| LEBAUX              | Patrick              | Responsable salles IFSI                                                    |
| MICHON              | Bernadette           | Formatrice IFAS                                                            |
| MIRAILLET           | Catherine            | Lingère                                                                    |
| PARDO               | Vincent              | Chef de garage SMUR                                                        |
| POTY                | Séverine             | Secrétaire EIFS                                                            |
| REYMOND             | Joannes              | Informaticien                                                              |
| RIGAULT             | Laëtitia             | Secrétaire EIFS                                                            |
| VIDAL               | Karine               | CSS IFSI                                                                   |

# 17 Principes et méthodes pédagogiques

## Principes

L'IFA développe sa pédagogie sur le développement progressif de l'identité professionnelle des élèves. C'est une pédagogie constructiviste fondée sur l'apprentissage par alternance qui permet aux élèves d'être acteurs de leur formation pour le développement de leurs compétences.

Le dispositif pédagogique qui encadre les stages permet à l'élève ambulancier de faire le lien avec l'enseignement reçu et l'aide à enrichir sa réflexion. La confrontation, pendant les stages, à différents modèles et à différents référentiels favorise le questionnement de l'élève.

Les stages sont programmés selon un calendrier qui permet de travailler, en amont, les objectifs de l'étudiant et de réinvestir, en aval, l'expérience vécue.

C'est la complémentarité des deux milieux (institut et milieu de travail) qui permet l'émergence des compétences nécessaires à l'exercice ambulancier.

Les élèves en cursus partiel suivent les enseignements théoriques et pratiques en fonction des modules qu'ils doivent valider. Ils sont intégrés au cursus complet afin de favoriser les échanges et de les inscrire dans un processus pédagogique facilitant l'interactivité, sur la base d'expériences professionnelles.

Cette formation s'appuie sur plusieurs concepts :

- La formation d'adulte : l'adulte est capable d'initiatives, de décisions personnelles et d'engagements actifs dans le processus de développement personnel et professionnel. Il est alors responsable de tout ce qu'il entreprend, y compris de ses apprentissages.
- La formation par alternance : elle se définit comme un type de formation associant formation en Institut et en entreprise. Chaque espace-temps concourt à créer les conditions de l'apprendre et d'en optimiser les résultats.

On distingue plusieurs types d'alternance. L'équipe pédagogique de l'IFA s'inscrit prioritairement dans la démarche de l'alternance intégrative. Elle se caractérise par la nécessité d'une concertation de l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence des apprentissages. « Ici, ce qui est fondamental, c'est le va et vient entre les lieux et les types de savoirs, chacun trouvant son prolongement, son exploitation dans l'autre. »

Un travail en étroite collaboration s'effectue avec les professionnels des secteurs de soins partenaires et les professionnels exerçant en entreprise de transport sanitaire.

- La formation professionnalisante

Cette formation, basée sur une pédagogie participative, permet à l'élève :

- de s'impliquer dans sa formation
- de s'auto évaluer
- d'engager une réflexion sur sa profession
- de devenir un professionnel autonome et responsable.

Sur la base du projet pédagogique, l'IFA garantit aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles. Cette progression doit les conduire à entrer dans un processus de formation qui se poursuivra tout au long de la vie et notamment contribuera à des possibles évolutions dans le métier. Le découpage en bloc et modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

Les objectifs pédagogiques sont déclinés dans le pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à responsabiliser le futur professionnel.

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Ont été mis en place pour répondre à ces impératifs :

- Un encadrement par des formateurs permanents infirmiers anesthésistes, capables de mettre en œuvre cette pédagogie active centrée sur l'apprenant et capables de s'adapter au public.

- Des formateurs ayant une connaissance réelle du métier d'ambulancier public et privé et de la médecine pré hospitalière afin de pouvoir contextualiser les enseignements.
- Des travaux de groupes et des ateliers pratiques sont privilégiés afin de travailler à une construction individuelle.
- Des productions de groupes impliquant le développement du travail en équipe.
- Un suivi pédagogique individuel et des remédiations personnalisées.
- Une organisation rigoureuse où sont prises en compte les difficultés d'apprentissage personnelles, pour une pédagogie de la réussite.

### **Méthodes**

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels ainsi qu'un suivi pédagogique individualisés.

L'enseignement est assuré par des professionnels issus du monde de la santé exerçant en structures publiques et privées. Il peut être réalisé à distance en fonction des modules concernés

Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation, des capacités de curiosité intellectuelle, d'initiative, d'anticipation, d'autonomie, visant à responsabiliser le futur professionnel, qui aura un positionnement professionnel adapté.

L'enseignement en Institut est dispensé sous forme :

- de cours magistraux,
- de travaux de groupe avec des supports écrits, vidéo.
- d'échanges avec des patients « témoin ».
- de travaux dirigés
- de séances d'apprentissage pratique et gestuel, en salle d'enseignement, salle de simulation ou en service de soin

La réalisation et la présentation d'un travail personnel, sous forme d'un rapport de stage évalué.

Un « **Travail de Fin d'Étude** », qui à partir d'une situation et d'un lieu de stage clinique est une synthèse, suivi d'une analyse de pratique professionnel, document de 15 à 20 pages.

## 18 Modalités d'évaluation

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage. Elle est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités définies par l'arrêté du 11 avril 2022.

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés pour la validation des modules en institut :

- Épreuves écrites : étude de cas et situations cliniques comprenant des questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples ;
- Épreuves orales : entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'une situation identifiée en stage ou d'un cas clinique ;
- Épreuves de pratiques simulées : préparation et réalisation de gestes techniques, de soins, d'une communication, d'une recherche d'informations, ... en situation clinique reconstituée avec usage de mannequin et/ou de patient standardisé, de matériels spécifiques. Elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'un patient en situation ;

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à l'évaluation théorique de chaque bloc de compétences. Cette évaluation permet d'attester de l'acquisition et de la mobilisation des contenus correspondant à chaque module de formation. En cas de non validation d'un bloc de compétences à l'issue d'une session initiale d'évaluation

| Bloc de compétence                                                                                                                                  | Compétences évaluées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Modalités d'évaluation du bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bloc 1.<br>Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage</li> <li>- Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté</li> </ul> <p>Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Evaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical</li> <li>2. Evaluation des compétences</li> <li>3. QCM/QROC</li> </ol>                             |
| Bloc 2.<br>Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences</li> <li>- Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</li> </ul>                                                                                                                                                                       | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Attestation de formation GSU 2</li> <li>2. Evaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2)</li> <li>3. Evaluation des compétences en stage</li> <li>4. QCM/QROC</li> </ol> |
| Bloc 3.<br>Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport</li> <li>- Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de</li> </ul>                                                                        | Evaluation des compétences en stage en entreprise de transport                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                        | sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                               |
| Bloc 4.<br>Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés</li> <li>- Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité</li> </ul>                       | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude de situation identifiée en stage / Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</li> <li>2. Evaluation des compétences en stage</li> </ol>       |
| Bloc 5.<br>Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de transport, à la qualité / gestion des risques                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels</li> <li>- Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques</li> </ul> | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</li> <li>2. Travail d'analyse fin de formation</li> <li>3. Evaluation des compétences en stage</li> </ol> |

Tab. 4 : modalités d'évaluations des blocs de compétences

**Les évaluations se déroulent au terme de l'enseignement de chaque Bloc ou, au terme de l'enseignement de plusieurs modules, s'ils sont menés de façon concomitante.**

#### Place des sessions de rattrapages :

Conformément à la législation, une session de rattrapage est organisée pour l'élève n'ayant pas validé lors de la première épreuve.

A l'issue du module non validé, un bilan individuel est réalisé avec l'élève concerné afin de mettre en évidence les difficultés, les points à travailler.

Une date de rattrapage est programmée avec un jury différent du premier. Le calendrier des évaluations et des rattrapages est soumis pour avis au conseil technique et communiqué aux élèves par voie d'affichage.

#### L'évaluation en stages

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences. La feuille d'évaluation de stage<sup>1</sup> permet une synthèse des compétences acquises en stage selon les critères d'évaluation définis par les référentiels de compétences et de formation. Le stage est considéré comme validé si aucun critère « non acquis » n'est coché et au moins 1 module est acquis par bloc de compétence.

Au terme des trois stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.

Chaque compétence est validée si l'élève ambulancier obtient au moins un critère acquis par module sur l'ensemble des stages et que l'ensemble des stages est validé. En cas de compétences non validées en stage, l'élève réalise un stage de 35 heures minimum dans un des lieux du parcours de stage déterminé par l'équipe pédagogique

## **Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisés**

### **Epreuves écrites**

Questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites (individuelles ou collectives).

La correction de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'Institut dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'Institut qui participe à la formation.

### **Epreuves orales**

Elles sont individuelles.

Entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème, ou plusieurs thèmes, à partir de présentation d'un cas proposé par l'institut.

L'évaluation de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat et/ou les enseignants extérieurs à l'institut qui participe à la formation.

### **Epreuves pratiques simulées**

Préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques avec utilisation éventuel de mannequin.

Elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'un patient en situation choisi par l'institut, en détresse ou porteur d'un appareillage.

Elles se déroulent en institut de formation.

La durée de l'épreuve pratique est d'un maximum de 20 à 30 minutes. Les candidats sont évalués par un ou plusieurs jurys.

### **Epreuves pratiques de conduite**

Conduite d'un véhicule de transport sanitaire de type ambulance de réanimation, organisée sous la responsabilité de l'I.F.A.

Prise en compte de l'Évaluation au cours du stage en entreprise.

### **Validation des stages**

Pour chaque stage correspondant à plusieurs Bloc de formation, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour les compétence visées, et les compétences transverses, à partir des supports d'évaluation prévus dans le Portfolio..

# 19 La certification

Selon les modalités définies par l'arrêté du 11 avril 2022,

Le jury du diplôme d'Etat d'ambulancier est nommé par le préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou de son représentant. Il est présidé par ce dernier ou son représentant et comprend :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- un directeur d'un institut de formation d'ambulanciers ;
- un formateur permanent d'un institut de formation d'ambulanciers ;
- un conseiller scientifique paramédical ou médical, professionnel de l'urgence, d'un institut de formation d'ambulanciers ;
- un chef d'entreprise de transport sanitaire en exercice, titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou son représentant, également titulaire de ce diplôme ;
- un ambulancier diplômé d'Etat salarié d'une entreprise de transport sanitaire ou en exercice dans un établissement de santé.

Le préfet de région peut décider d'organiser des sous-groupes d'examineurs. Dans ce cas, chaque sous-groupe est composé de trois personnes :

- un directeur d'un institut de formation d'ambulanciers ou un formateur permanent ;
- un chef d'entreprise de transport sanitaire en exercice titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou son représentant, également titulaire de ce diplôme ;
- un conseiller scientifique paramédical ou médical, professionnel de l'urgence, d'un institut de formation d'ambulanciers.

Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année pour chaque session de formation. Le jury peut siéger au titre de plusieurs sessions de formation.

L'instance ne peut siéger que si au moins la majorité de ses membres est présent. Si le quorum requis n'est pas atteint, le jury est reporté. Les membres de l'instance sont à nouveau convoqués dans un délai maximum de sept jours calendaires et l'instance peut délibérer quel que soit le nombre de participants.

Les membres du jury peuvent se réunir et participer aux délibérations via les outils de communication à distance, permettant leur identification et garantissant la confidentialité des débats.

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'ambulancier les élèves, titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ayant validé l'ensemble des compétences requises pour l'obtention de la certification.

La liste des candidats reçus au diplôme d'ambulancier est établie par le jury.

Le jury est souverain dans ses délibérations et décisions.

Le diplôme d'Etat est délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats admis par le jury.

La publication des résultats intervient dans les cinq jours ouvrés suivant la délibération du jury.

## 20 Le redoublement

Lorsque l'élève n'a pas validé un ou plusieurs blocs de compétences à l'issue de la session de rattrapage, il est autorisé à se réinscrire une deuxième fois pour suivre les enseignements des blocs de compétences non validés et, dans le cas de compétences non validées en stage, pour réaliser un stage de 70 heures minimum dans un des lieux du parcours de stage déterminé par l'équipe pédagogique, conformément à l'annexe III du présent arrêté. Le directeur de l'institut peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription, dans les mêmes conditions, après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Dans ce cadre, il bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage.

Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés.

## 21 Le suivi pédagogique

Un suivi pédagogique personnalisé<sup>2</sup> est instauré. Il est d'une durée réglementaire de 3 heures. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. Ce suivi se traduit à l'IFA de Clermont Ferrand par :

- Une gestion de l'alternance : préparation et exploitation des stages
- Un suivi pédagogique réalisé à la demande de l'élève ou de l'équipe pédagogique
- Un bilan de mi-stage réalisé par les professionnels du lieu de stage,
- Un entretien de l'élève avec le formateur référent en mi-formation, où à sa demande, ou à la demande de l'équipe pédagogique.

Pour les élèves en cursus partiel, un suivi pédagogique individualisé est proposé de la même façon et adapté à leur situation. Sur la base du volontariat, les élèves ont la possibilité de bénéficier sur leur temps personnel de certains enseignements dispensés aux cursus complet (dans la mesure de capacité d'accueil des salles et avec l'accord de l'équipe pédagogique).

## **22 La Formation Aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 2**

La formation aux Gestes et Soins d'Urgences est assurée par un formateur de l'IFA, titulaire de l'attestation de formateur aux gestes et soins d'urgence. L'attestation est délivrée par le C.E.S.U. 63 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence). Cette attestation est nécessaire pour valider le bloc de compétences 2 et pour être présenté au DEA.

Les élèves en possession d'une attestation GSU en cours de validité sont invités à suivre des remises à jour (recyclage).

# 23 Règlement intérieur

## 1 – Administration générale

### Article 1

L'Institut de Formation des Ambulanciers (I.F.A.) du Centre Hospitalier Universitaire de CLERMONT-FERRAND assure la formation théorique, pratique, et l'organisation de stages conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier conformément à l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Ambulancier et aux conditions de formation de l'Auxiliaire Ambulancier paru au J.O R F n° 0091 du 17 avril 2022 texte n° 39.

Il est sous la responsabilité du Directeur Coordonnateur des Instituts et Ecoles de Formation du CHU de Clermont-Ferrand, d'une équipe pédagogique assistée d'un médecin Conseiller Scientifique.

L'IFA organise 2 sessions de formation par an de 23 semaines de formation, accueillant chacune 22 étudiants par session au maximum, comprenant les cursus partiels.

## 2 - Discipline générale

### Article 2

Les étudiants se doivent de respecter les règles d'organisation interne de l'I.F.A. :

- Il est absolument **interdit de fumer dans les locaux et de se restaurer dans les salles de cours**. Des espaces de détente sont prévus à cet effet.
- **Les téléphones portables et montres connectées doivent être impérativement mis en veille et non consultés durant les enseignements. Les intervenants se réservent le droit d'exclure le ou les contrevenant.s.**  
**Cette exclusion sera décomptée comme un temps d'absence.**
- Les étudiants doivent respecter les dispositions mises en place dans l'organisation du déroulé de formation (exemple : **le respect des horaires de cours et présence obligatoire**).
- **Toute absence doit être justifiée (certificat médical ; convocation judiciaire...)**<sup>o</sup>  
**Le temps d'absence fera l'objet d'un décompte sur la franchise d'absence autorisée.**
- Les élèves se doivent d'avoir **une tenue vestimentaire adaptée** aux enseignements dispensés, en respect aux intervenants et au projet professionnel.
- Les places de parking sur le site de l'établissement sont réservées aux formateurs, les étudiants doivent utiliser les parkings à proximité (CHU.....).
- Le matériel pédagogique mis à la disposition des étudiants doit être utilisé avec soins, sur place et ranger en fin d'utilisation.
- Le régime de l'IFA est l'externat.
- L'hébergement ,les repas et les frais de déplacements sont à la charge de l'étudiant.
- Les déplacements à l'intérieur des bâtiments doivent se faire dans le respect des interventions conduites par les autres instituts et organismes de formations.

### Article 3

Les étudiants ont envers les malades les mêmes devoirs que le personnel des services hospitaliers ou des entreprises de transport sanitaire dans lesquels ils sont en stage.

Ils sont rigoureusement tenus au respect du secret professionnel et à l'obligation de discrétion.

Ils doivent appliquer les règles élémentaires d'hygiène corporelle et de tenue vestimentaire obligatoire.

Le projet pédagogique est construit dans le respect des principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse et n'admet aucun prosélytisme et aucune discrimination sociale, ethnique ou de sexe.

**De ce fait, aucun signe exprimant une religion ou orientation politique ne doit être extériorisé :**

- Sur les lieux de stage
- Durant les Travaux Dirigés
- Et durant les travaux pratiques

#### ***Article 4***

Les étudiants doivent se conformer au règlement intérieur du Centre Hospitalier Universitaire et des structures d'accueil de stage.

#### ***Article 5***

Le règlement intérieur est remis à chaque apprenant.

Après en avoir pris connaissance, il déclare se conformer à ces dispositions, en signant le document remis.

#### ***Article 6***

Dans le respect du droit à l'image et protection des libertés individuelles, sont prosrites : toutes utilisations de téléphone, appareils photo et autre élément de communication numérique durant les cours et les travaux pratiques, ainsi que toute prise de vue furtive en vue d'une diffusion sur Internet (site, blog, Facebook...) ou même d'une utilisation d'ordre privée.

### **3 - Droits et obligations des apprenants**

#### ***Article 7***

Les étudiants ont le droit de se grouper dans le cadre d'organisations de leur choix. Ces organisations peuvent avoir un but général, syndicats représentatifs et associations d'étudiants ou particuliers, associations sportives ou culturelles.

Dans ce cadre, les étudiants peuvent disposer de facilités d'affichage, de réunion, de collecte de cotisations avec l'autorisation du Directeur de l'IFA.

#### ***Article 8***

Les étudiants ont obligation de signaler la suspension temporaire ou définitive, intervenant durant leur formation, de leur permis de conduire.

### **4 - Conges et absences des apprenants**

#### ***Article 9***

Le Directeur de l'IFA et l'équipe pédagogique fixent les dates des congés pendant la durée de la formation après avis du Conseil Technique.

#### ***Article 10***

**Tout congé de maladie ou congé pour enfant malade doit être justifié par un certificat médical.**

Pour la durée totale de la formation, une franchise maximale de 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'étudiant ou l'alternant peut être accordée aux étudiants, pendant laquelle ils sont dispensés des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe, des séances d'apprentissages pratiques et gestuels et des stages. Ils devront toutefois présenter les épreuves de validation des modules de formation.

Au-delà de ce forfait d'absence, les stages non effectués doivent faire l'objet d'un rattrapage. Cette disposition s'applique à l'ensemble des étudiants, quelles que soient les modalités de suivi de la formation.

Exemple pour un cursus complet, la franchise maximale d'absence est de 40 heures

## **5 - Conseil de discipline**

### ***Article 11***

Le Directeur de l'IFA est assisté d'un Conseil de Discipline. Il est constitué au début de chaque année scolaire lors de la première réunion du Conseil Technique. Le Conseil de Discipline est présidé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, et comprend :

- a) Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant,
- b) L'ambulancier, enseignant permanent siégeant au conseil technique ou son suppléant,
- c) Le chef d'entreprise d'ambulancier ou le conseiller scientifique de l'institut de formation d'ambulanciers,
- d) Un représentant des étudiants élu ou son suppléant.

### ***Article 12***

Le Conseil de Discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes des étudiants incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle.

Le Conseil de Discipline peut proposer les sanctions suivantes :

- 1) Avertissement,
- 2) Blâme,
- 3) Exclusion temporaire de l'institut de formation,
- 4) Exclusion définitive de l'institut de formation.

La sanction est prononcée de façon dûment motivée par le Directeur. Elle est notifiée à l'étudiant.

L'avertissement peut être prononcé par le Directeur, sans consultation du Conseil de Discipline. Dans ce cas, l'étudiant reçoit préalablement communication de son dossier et peut se faire entendre par le directeur et se faire assister d'une personne de son choix. Cette sanction motivée est notifiée à l'étudiant.

### ***Article 13***

L'étudiant reçoit communication de son dossier à la date de la saisie du Conseil de Discipline.

### ***Article 14***

Le Conseil de Discipline entend l'étudiant; celui-ci peut être assisté d'une personne de son choix. Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du Directeur, du Président du Conseil ou de la majorité des membres du Conseil.

### ***Article 15***

Le Conseil de Discipline exprime son avis à la suite d'un vote. Ce vote peut être effectué à bulletins secrets si l'un des membres le demande.

#### **Article 16**

Les membres du Conseil Technique et du Conseil de Discipline sont tenus d'observer une entière discrétion à l'égard des informations dont ils ont connaissance dans le cadre des travaux des conseils.

#### **Article 17**

Droit des élèves/étudiants :

Réclamations : les étudiants ont la possibilité d'adresser une réclamation via le site internet de l'école.

## **6 - Conseil technique**

#### **Article 18**

Dans chaque Institut de Formation d'Ambulancier, le Directeur est assisté d'un Conseil Technique, qui est consulté sur toute question relative à la formation des étudiants. Ce Conseil est constitué par arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

L'admission d'un candidat devrait être définitive dans un délai de quinze jours après la date de début des cours. Ce laps de temps permettra en effet de juger si l'élève est apte à suivre ces cours et si aucun problème ne s'y oppose, le Conseil technique peut néanmoins décider le renvoi d'un élève pendant la session à la suite d'une faute grave.

Le Conseil Technique est présidé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant. Il comprend, outre le Directeur de l'Institut :

- a) Un représentant de l'organisme gestionnaire,
- b) Un enseignant permanent de l'institut de formation, élu pour 3 ans par ses pairs,
- c) Un chef d'entreprise de transport sanitaire désigné pour trois ans par le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé,
- d) Un médecin de SAMU ou de service d'urgence public ou privé, conseiller scientifique de l'Institut de Formation d'Ambulanciers.
- e) Un représentant des élèves élus ou son représentant.

Les membres du Conseil, ont un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

En outre, selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le Président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du Conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Le Conseil se réunit au moins une fois par an, au cours du premier mois de la formation, après convocation par le Directeur qui recueille préalablement l'accord du Président.

## **7 - Durée et caractéristiques de la formation**

#### **Article 19**

L'ensemble de la formation pour un cursus en temps complet, comprend 801 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- Enseignement en institut de formation : 556 heures dont 3 heures de suivi pédagogique.
- Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures.

Afin de conserver le total horaire de la formation, les jours fériés seront récupérés hors le 1<sup>er</sup> mai jours chômés. Les horaires journaliers ou la période de vacances seront modifiés en conséquence

Durant la formation, les étudiants peuvent bénéficier d'une période de congés, fixée par le directeur de l'Institut de Formation après avis du Conseil Technique.

### **La présence à l'ensemble des enseignements et la participation active est obligatoire.**

#### **Article 20**

L'enseignement en Institut de Formation ainsi que les stages cliniques et stage en entreprise sont organisés sur la base de 35 heures par semaine (moyenne par quinzaine).

L'enseignement en institut de formation comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux de groupe et des séances d'apprentissages pratiques et gestuels. Une participation active est obligatoire.

#### **Article 21**

Les supports de cours remis à chaque étudiant par courriel ou sur demande sur clé USB sont la propriété de l'Institut de Formation d'Ambulanciers de Clermont-Ferrand et des intervenants, auteurs de ces documents.

Ces documents sont à usage personnel et ne doivent pas être diffusés hors du cadre de l'Institut de Formation d'Ambulanciers de Clermont-Ferrand.

Toute personne qui dérogerait à cet avenant se verrait passible d'une exclusion temporaire d'une semaine. Toute récidive entraînerait une exclusion définitive.

#### **Article 22**

- **Les stages :**

Dans le cursus complet de formation, les stages sont d'une durée totale de 7 semaines.

La recherche, l'habilitation des lieux de stage ainsi que l'affectation des étudiants sur les lieux de stage sont sous l'organisation et sous la responsabilité de l'Institut.

Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'Institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'étudiant.

Les stages sont réalisés dans les structures suivantes :

- Service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle : 3 semaines
- Service d'urgence : 1 semaine
- SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine
- Entreprise de transport sanitaire : 2 semaines

Afin que les patients ne puissent douter de la neutralité des agents hospitaliers, le port de signes ou de tenues par lesquels les étudiants manifesteraient ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

## **8 - Certification**

#### **Article 23**

L'évaluation et la validation des compétences acquises par les étudiants sont effectuées tout au long de la formation.

Les épreuves pratiques simulées se déroulent en institut de formation en tenue professionnelle. Sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Ambulancier les étudiants qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier quel que soit le mode d'accès suivi : formation initiale, d'apprentissage, formation professionnelle ou validation des acquis de l'expérience.

L'étudiant qui ne remplit pas les conditions de validation d'un ou des blocs bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation ou date de mise en place du jury chargé de prononcer les validations.

Modalités de réinscription : l'étudiant peut s'inscrire une deuxième fois. Il pourra ainsi participer en cursus partiel au groupe de formation initial, correspondant aux blocs non validés lors d'une prochaine session. S'il y a nouvel échec, le directeur de l'IFA statuera sur la possibilité d'une troisième inscription, dans les mêmes conditions, après avis de la section compétente.

#### **Article 24**

La liste des étudiants reçus au Diplôme d'Etat d'Ambulancier est établie par la DRDJSCS, elle est également affichée à l'IFA.

## **9 - Jury**

#### **Article 25**

Le jury est nommé par le Préfet de Région, sur proposition du Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. Il est présidé par ce dernier ou son représentant et comprend :

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Un Directeur d'un IFA,
- Un enseignant permanent d'un IFA,
- Un médecin de SAMU, Conseiller scientifique d'un IFA ou son représentant,
- Un chef d'entreprise de transport sanitaire en exercice, titulaire d'un diplôme d'ambulancier ou son représentant, également titulaire de ce diplôme,
- Un ambulancier salarié d'une entreprise de transport sanitaire ou d'un établissement de santé en exercice.

## **10 - Conditions de règlement de la formation**

#### **Article 26**

Les frais de formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'Ambulancier de l'Institut de Formation d'Ambulancier du CHU, comprennent les frais de scolarité.

Ils se décomposent en plusieurs parties :

- Autofinancement ou Promotion formation initial,
- Financement par le Conseil régional,
- Financement par un autre organisme (employeur, pôle emploi, PP ...)

Les frais de formation horaires sont appliqués pour les cursus partiels (personne titulaire du : DE AS, DE AVS, DE AVF, IDE...).

**Les frais de session sont dus dans leur intégralité dès le premier jour de la formation. Les frais de scolarité devront être acquittés en totalité avant la présentation à l'examen.**

**Une convention de formation bipartite est signée entre l'élève ambulancier et l'Institut de Formation d'Ambulancier de Clermont-Ferrand, afin de garantir la prise en charge financière, en totalité ou en partie, des frais de formation, si la formation n'est pas financée intégralement ou en partie par un organisme de prise en charge ou par l'employeur de l'élève.**

Dans le cas où pour une raison médicale majeure, une absence prolongée remettrait en cause le suivi de l'enseignement, « *Les droits d'inscription seront reportés sur la prochaine session où l'étudiant sera admis de nouveau, de plein droit, à sa demande* ».

## 24 La formation auxiliaire ambulancier

« L'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance. Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer :

- D'un permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité ;
- De l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route ;
- D'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé ;
- D'un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique ;
- D'une attestation de formation de 70 heures avec évaluation des compétences acquises. Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire. Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'Etat d'ambulancier. Lorsque le directeur de l'institut de formation constate, en accord avec l'équipe pédagogique ayant réalisé la formation de 70 heures, que les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier, l'attestation de formation n'est pas délivrée. Cette décision est motivée par écrit et notifiée à la personne ayant suivi la formation ;
- De l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 »<sup>3</sup>, d'une durée de 21 heures.

Cette formation est délivrée par les instituts de formation autorisés pour la formation au diplôme d'ambulancier.

L'IFA organise deux sessions de formation pour les auxiliaires ambulanciers par an, intégrant à la fois la formation de 70 heures et la FGSU 2 de 21 heures, en Novembre et Avril. Le contenu de la formation est le suivant :

|  <p>Formation d'Auxiliaire Ambulancier<br/>Arrêté du 11 Avril 2022</p> |                                                                                                                                                        | <p><u>Objectif global :</u><br/>Acquérir les compétences nécessaires afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance</li><li>Etre l'équiper de l'ambulancier dans l'ambulance</li></ul> |                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Prérequis                                                                                                                                              | Inscription avec lettre de motivation et projet professionnel<br>Entretien avec l'équipe pédagogique                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                               |                     |
| Enseignements chapitres                                                                                                                                | Titre                                                                                                                                                  | Objectifs des enseignements<br>L'apprenant sera capable de savoir, savoir-faire, savoir-être à la fin du module                                                                                                                                               | Volume de formation |
| 1                                                                                                                                                      | Hygiène                                                                                                                                                | Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène en lien avec l'activité de l'ambulancier                                                                                                                                    | 7h                  |
| 2                                                                                                                                                      | Principes et valeurs professionnelles                                                                                                                  | Se positionner au sein d'une équipe, en respectant les principes et les valeurs de la profession                                                                                                                                                              | 7h                  |
| 3                                                                                                                                                      | Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients                                                                                  | Etablir une communication adaptée lors des échanges professionnels au sein de l'équipe et envers le patient et son entourage                                                                                                                                  | 14h                 |
| 4                                                                                                                                                      | Principes d'ergonomie et gestes et postures adaptées lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements, des portages ou des brancardages | Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté                                                                                                                              | 28h                 |
| 5                                                                                                                                                      | Règles du transport sanitaire                                                                                                                          | Organiser son activité en lien avec les règles du transport sanitaire                                                                                                                                                                                         | 7h                  |
| 6                                                                                                                                                      | Transversalité                                                                                                                                         | Présentation des objectifs de formation, éléments administratifs<br>Intégration globale de la formation<br>Evaluation des compétences                                                                                                                         | 7h                  |
| 7                                                                                                                                                      | Gestes et soins d'urgences de niveau 2                                                                                                                 | Identifier une situation d'urgence et savoir réaliser sa prise charge par des gestes non invasifs, seul ou en équipe                                                                                                                                          | 21h                 |

Mise à jour : Mai 2022

## Enseignements 1 : l'hygiène

### Théorie

| Risques infectieux                                                                                                                          | Prévention des infections                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les micro-organismes</p> <p>Les voies de transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les infections principales</li> </ul> | <p>Pour soi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène individuelle</li> <li>- Protection contre les infections</li> <li>- Prévention des AES</li> <li>- Gestion des déchets de soin</li> </ul> <p>Pour les autres :</p> <p>Procédure de nettoyage et de désinfection du matériel embarqué et des véhicules</p> |

### Pratique

| Techniques de base                                                                                                                                                                       | Techniques d'entretien                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <p>Lavage des mains</p> <p>Tenue professionnelle</p> <p>Tenues et dispositifs de Protection</p> <p>DASRI</p> <p>Matériel de nettoyage et de désinfection</p> <p>Produits d'entretien</p> | <p>Nettoyage des VSL et ambulances</p> |

## Enseignements 2 : les principes et valeurs professionnelles

### Théorie

| Cadre juridique                                                                                                                                                                          | Responsabilité professionnelle                                                                       | Secret professionnel                                                                      | Droits et devoirs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Organisation générale du droit</p> <p>Organisation générale de la santé en France</p> <p>Les professions de santé et leurs relations</p> <p>La place de l'auxiliaire ambulancier.</p> | <p>Le droit général de responsabilité</p> <p>La morale et éthique</p> <p>Les fautes et sanctions</p> | <p>Définition</p> <p>Champ d'application</p> <p>Situations à risque</p> <p>Prévention</p> | <p>Envers les patients :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- loi du 4 mars 2002</li> <li>- la personne de confiance - les directives anticipées.</li> </ul> <p>Envers les pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le principe de délégation</li> <li>- Le travail en équipe</li> <li>- Les relations entre professionnels de la santé</li> <li>- Les relations dans l'entreprise</li> </ul> |

## Enseignements 3 : la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients

| Théorie                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les relations humaines                                           | La communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Les transmissions                                                                                                                                                                         | Les informations                                                                                                |
| Introduction à l'anthropologie<br>Cultures et relations humaines | Communication verbale, non verbale et paraverbale<br>Le rôle de l'auxiliaire ambulancier :<br>- L'entretien<br>- L'écoute active et reformulation                                                                                                                                                                                                    | Règles et procédures professionnelles :<br>- Envers les patients<br>- Envers les membres de l'équipe<br>- Envers les tiers                                                                | L'observation<br>La confidentialité<br>Le bilan                                                                 |
| Pratique                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                 |
| Exercices simulés                                                | Exercices simulés :<br>- Communiquer avec un malentendant<br>- Communiquer avec une personne ne maîtrisant pas le français<br>- Communiquer avec une personne ayant un handicap mental<br>- Communiquer avec une personne ayant une maladie neurodégénérative<br>- Communiquer avec une personne muette<br>- Communiquer avec une personne agressive | Exercices simulés :<br>Transmission :<br>- Centre 15,<br>- Personnel de santé ou d'un établissement de santé ou médico-social,<br>- Pompiers,<br>- Famille et aidants familiaux, - Pairs. | Exercices simulés :<br>- Observation clinique<br>- Rassembler et ordonner les informations constituant un bilan |

## Enseignements 4 : les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages

| Théorie                                                                                                  |                                                                                                                 |                                                                                                                                                    |                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| L'appareil locomoteur                                                                                    | Prévention des risques                                                                                          | Techniques de manutention                                                                                                                          | Installations des patients     |
| Définition<br>Notions d'anatomie-Physiologie<br>Les mouvements<br>Notions de sémiologie et de pathologie | Notions d'ergonomie<br>Troubles Musculo Squelettiques : situations à risques, gestion des risques et prévention | Centre de gravité, équilibre, force et axe<br>Le matériel et les manœuvres d'aide au déplacement, au relevage, à la mobilisation et au brancardage | En VSL<br>En ambulance         |
| Pratique                                                                                                 |                                                                                                                 |                                                                                                                                                    |                                |
| Ergonomie pratique et Postures                                                                           | Manipulation d'un patient sur un brancard                                                                       | En VSL<br>En ambulance                                                                                                                             | Ergonomie pratique et Postures |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Transferts lits-brancard,<br>brancard-fauteuil, .... Aide au<br>déplacement<br>Techniques de relevage                                     |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| <b>Enseignement 5 : les règles du transport sanitaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| Théorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| Cadre réglementaire et<br>sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Cadre réglementaire et<br>sécuritaire                                                                                                     | Cadre réglementaire et<br>sécuritaire                                                                                                       | Cadre réglementaire et<br>sécuritaire                                                                                                           |
| Les VSL et ambulances :<br>les caractéristiques Les<br>documents de bord<br>Les équipements<br>réglementaires<br>La vérification du<br>véhicule                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Les VSL et ambulances : les<br>caractéristiques Les documents<br>de bord<br>Les équipements réglementaires<br>La vérification du véhicule | Les VSL et ambulances : les<br>caractéristique Les<br>documents de bord<br>Les équipements<br>réglementaires<br>La vérification du véhicule | Les VSL et ambulances :<br>les caractéristiques Les<br>documents de bord<br>Les équipements<br>réglementaires<br>La vérification du<br>véhicule |
| Pratique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| Vérification d'un VSL et d'une ambulance Quizz code de la route. Conduite d'une ambulance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| <p>Permettre l'identification d'une urgence sanitaire vitale, potentielle et circonstancielle ; Être en capacité, seule ou en équipe, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un bilan adéquat et pertinent ;</li> <li>- Mettre en place les gestes conservatoires en l'attente d'un avis médical ou de l'arrivée de l'équipe spécialisée, voire d'une amélioration de l'état de santé ;</li> <li>- Lors d'un transport sanitaire, effectuer les gestes et soins d'urgence adaptés ;</li> </ul> <p>Participer à la réponse d'une urgence collective ou d'une situation sanitaire exceptionnelle.</p> |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| <b>Evaluation des compétences acquises</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |
| QCM et QROC<br>Cas concret et simulations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                           |                                                                                                                                             |                                                                                                                                                 |

Tab 5 : Programme de formation des auxiliaires ambulanciers.

## 25 Conclusion

### LE DIPLOME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

Atteste les compétences requises pour exercer le métier d'ambulancier.

Il est délivré aux personnes :

- qui ont suivi, sauf dispense partielle dans les cas prévus par l'arrêté du 11 Avril 2022, la totalité de la formation conduisant à ce diplôme
- qui ont réussi les épreuves de certification.

## 26 ANNEXES

# Annexe 1

## Suivi de l'acquisition des compétences en stage

A renseigner par l'apprenant et le tuteur.

A mi-période, l'apprenant s'auto-évalue sur les blocs de compétences abordés au cours de la période, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et apporte son avis au cours de cet échange. En fin de période, l'apprenant s'auto-évalue, le tuteur fait le point avec l'apprenant à partir de cette auto-évaluation et renseigne le document « Evaluation de l'acquisition des compétences » pour la période. Toute auto-évaluation ou évaluation s'appuie sur les activités réalisées et les critères d'évaluation

A renseigner par le tuteur.

Pour chaque élément de compétence, vous devez cocher une case (en vous appuyant sur les critères d'évaluation) :

- ☐ 0 (= non acquis)
- ☐ 1 (= en cours d'acquisition)
- ☐ 2 (= acquis)
- ☐ 3 (= maîtrisé)

| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                   | Compétences                                                                                                                                | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Auto-évaluation mi-période                                                                                                                                                      | Avis du tuteur mi-période                                                                                                                                                       | Auto-évaluation fin de période                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | <b>1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage</b>                                       | ➤ Pertinence de l'identification de la situation relationnelle<br>➤ Qualité de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage<br>➤ Pertinence des informations et conseils apportés au patient et à son entourage                                                                                                                                                                                                     | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté</b> | ➤ Pertinence de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources<br>➤ Conformité des modalités d'installation, de mobilisation des patients<br>➤ Pertinence de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre<br>➤ Pertinence de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient</b>                               | ➤ Pertinence des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser<br>➤ Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques<br>➤ Pertinence de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation<br>➤ Analyse de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé                                                                   | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |

| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Compétences                                                                                                                                                                        | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Auto-évaluation<br>Mi- période                                                                                                                                                  | Avis du tuteur<br>Mi- période                                                                                                                                                   | Auto-évaluation<br>Fin de période                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | 4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence des Informations recherchées au regard d'une situation donnée</li> <li>➔ Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres</li> <li>➔ Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés</li> </ul>                                                                                              | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre</li> <li>➔ Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence</li> <li>➔ Pertinence des actions mises en œuvre</li> </ul>                                                                                         | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Compétences                                                                                                                                                                        | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Auto-évaluation<br>Mi- période                                                                                                                                                  | Avis du tuteur<br>Mi- période                                                                                                                                                   | Auto-évaluation<br>Fin de période                                                                                                                                               |
| <b>Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON                                                   | 6. Réaliser la préparation et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> <li>➔ Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre</li> <li>➔ Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière</li> <li>➔ Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient</li> </ul>                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |

| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Compétences                                                                                                                                                                | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Auto-évaluation<br>Mi- période                                                                                                                                                  | Avis du tuteur<br>Mi- période                                                                                                                                                   | Auto-évaluation<br>Fin de période                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | 8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation</li> <li>➔ Pertinence de l'analyse de l'application des règles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- De qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie</li> <li>- De traçabilité</li> <li>- Liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets</li> </ul> </li> <li>➔ Conformité du nettoyage, de la désinfection et de la décontamination du matériel et des installations</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du matériel et des installations et en assurer la traçabilité                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence du repérage et du traitement des anomalies</li> <li>➔ Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés</li> <li>➔ Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | 10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations</li> <li>➔ Fiabilité et pertinence des informations transmises</li> <li>➔ Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis</li> <li>➔ Pertinence des actions correctives mises en œuvre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques          | <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs</li> <li>➔ Pertinence de l'organisation de sa propre activité</li> <li>➔ Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective</li> <li>➔ Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</li> <li>➔ Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</li> <li>➔ Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |

## Stages en médecine d'urgence adulte/enfant : service des urgences/SAMU-SMUR

| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Compétences                                                                                                                                                                        | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Auto-évaluation<br>Mi-période                                                                                                                                                   | Avis du tuteur<br>Mi-période                                                                                                                                                    | Auto-évaluation<br>Fin de période                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | 4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences                                                                                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée</li> <li>Conformité des modalités de recueil des données et des paramètres</li> <li>Pertinence des informations recueillies et des risques identifiés</li> </ul>                                                                                              | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre</li> <li>Conformité des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence</li> <li>Pertinence des actions mises en œuvre</li> </ul>                                                                                         | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Compétences                                                                                                                                                                        | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Auto-évaluation<br>Mi-période                                                                                                                                                   | Avis du tuteur<br>Mi-période                                                                                                                                                    | Auto-évaluation<br>Fin de période                                                                                                                                               |
| <b>Bloc 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON                                                   | 6. Réaliser la préparation et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport                                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> <li>Pertinence du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre</li> <li>Conformité des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière</li> <li>Pertinence de l'adaptation de la conduite à la situation du patient</li> </ul>                                                                                                                | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |

| Bloc de compétences                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Compétences                                                                                                                                                                              | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Auto-évaluation<br>Mi-période                                                                                                                                                   | Avis du tuteur<br>Mi-période                                                                                                                                                    | Auto-évaluation<br>Fin de période                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bloc 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | 8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées, dans son domaine de compétences, en prenant en compte la prévention des risques associés               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation</li> <li>Pertinence de l'analyse de l'application des règles :               <ul style="list-style-type: none"> <li>De qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie</li> <li>De traçabilité</li> <li>Liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets</li> </ul> </li> <li>Conformité du nettoyage, de la désinfection et de la décontamination du matériel et des installations</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du matériel et des installations et en assurer la traçabilité                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence du repérage et du traitement des anomalies</li> <li>Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés</li> <li>Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                             | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
| <b>Bloc 5 - Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité / gestion des risques</b><br><br><i>Les activités réalisées au cours de la période ont-elles permis de mettre en œuvre ce bloc de compétences ?</i><br><input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON                   | 10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence de l'analyse des situations et du recueil des informations</li> <li>Fiabilité et pertinence des informations transmises</li> <li>Qualité des informations sur les activités et les savoir-faire transmis</li> <li>Pertinence des actions correctives mises en œuvre</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs</li> <li>Pertinence de l'organisation de sa propre activité</li> <li>Qualité de la participation à la démarche professionnelle collective</li> <li>Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure</li> <li>Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle</li> <li>Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation</li> </ul>                       | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> | <input type="checkbox"/> Non observé<br><input type="checkbox"/> Non acquis<br><input type="checkbox"/> A améliorer<br><input type="checkbox"/> Acquis<br><b>Commentaires :</b> |